
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Lundi 21 janvier 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{me} Catherine Buchet-Harder*, *M. Philippe Cottet*, *M^{me} Laetitia Guinand*, *M. Vincent Maitre*, *M. Richard North*, *M^{mes} Mary Pallante*, *Maria Pérez*, *Annina Pfund*, *Anne Pictet* et *M. Jean Sanchez*.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier, mercredi 16 janvier et lundi 21 janvier 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, M. Deshusses nous fait savoir qu'il retire son interpellation I-166, «Statut des courriers anonymes adressés au Conseil municipal de la Ville de Genève», qui sera remplacée par la résolution R-106, de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Lathion et Gérard Deshusses: «Pas de courriers anonymes!».

3. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 mai 2007 de MM. Yves de Matteis, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Didier Bonny, Guy Dossan, Blaise Hatt-Arnold, Alexandre Chevalier, M^{mes} Ariane Arlotti, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Anne Moratti Jung et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 5 juin 2007, intitulée: «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination» (M-680 A)¹.**Rapport de M^{me} Sandrine Burger.**

La motion M-680 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2007. La commission s'est réunie les 18 octobre et 1^{er} novembre 2007, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

¹ Développée, 236.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la Constitution suisse mentionne que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie»;
- que, même si l'article 261 bis du Code pénal suisse condamne les actes de racisme et d'antisémitisme, ce ne sont pas que ces faits qu'il faut décourager. L'homophobie reste, même s'il n'est pas aisé de la dénoncer, une attitude ou un fait contre lequel il faut s'élever, au vu des séquelles qu'elle peut produire au sein de la population;
- que, en effet, chez les jeunes notamment, l'homophobie provoque un taux de suicide élevé;
- que les actes et les discours homophobes sont malheureusement encore assez répandus dans la société, souvent de manière non explicite, et le plus souvent du fait de préjugés ou par manque d'information;
- l'exposition «Enlevez les étiquettes», exposition donnant la priorité à l'éducation et qui a eu l'appui du Département de l'instruction publique et du Service de santé de la jeunesse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aborder le thème de la lutte contre l'homophobie dans le cadre d'un colloque coorganisé avec le concours d'autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.);
- plus généralement, de garder à l'esprit le thème de la lutte contre l'homophobie, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes d'intolérance, dans le cadre de sa politique.

Séance du 18 octobre 2007

Audition de MM. Alexandre Chevalier et Yves de Matteis, motionnaires et membre de la commission sociale et de la jeunesse

MM. Chevalier et de Matteis commencent par rappeler que cette motion est née du fait de certaines actions homophobes à Genève, ce qui a remis cette problématique en évidence. Les motionnaires ont voulu réagir de manière positive et constructive, d'où l'idée d'un colloque coorganisé entre diverses collectivités publiques, afin de combattre la méconnaissance et l'intolérance (notamment dans le monde du travail) liées à cette problématique.

Les motionnaires soulèvent deux points importants à leurs yeux:

1. dans le cas de l'homosexualité, et contrairement à d'autres types de minorité, le soutien de la famille est souvent limité, voire nul;

2. L'homophobie n'est pas inscrite au Code pénal, les poursuites ne sont donc pas possibles.

Ces deux facteurs expliquent les difficultés et les souffrances que de nombreuses personnes peuvent ressentir, ainsi que le taux spécialement élevé de suicides chez les jeunes homosexuels.

Les motionnaires expliquent que, dans de nombreux pays d'Europe (surtout nordiques), il existe des structures liées à l'homophobie: lois, observatoires, campagnes d'information. Or, à Genève, il n'existe pas grand-chose. L'idée des motionnaires est donc de dresser un tableau de la situation actuelle, un véritable état des lieux qui devra permettre de savoir ce qui se fait à Genève et ce qui devra être entrepris dans le futur. Pour cela, ils proposent la mise sur pied d'un colloque qui ferait se rencontrer les autorités, tant cantonales que communales, mais aussi le monde associatif et des professionnels.

Séance du 1^{er} novembre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Tornare rappelle qu'il s'agit d'une motion qui a été votée à l'unanimité moins une abstention lors de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2007 et qu'il semble donc clair qu'il y a une volonté d'aller de l'avant. Le Conseil administratif est d'accord avec l'idée d'organiser un colloque sur la problématique de l'homophobie et attend maintenant les propositions des motionnaires sur le modèle de ce qui s'est déjà fait dans d'autres villes.

Discussion et vote

Un commissaire libéral explique, à titre personnel, qu'il ne soutient pas cette motion car, pour lui, l'homosexualité ne pose plus de problèmes à Genève et, même s'il y en avait, cela relèverait de la compétence cantonale.

Tous les autres commissaires présents soutiennent la motion.

Les socialistes précisent qu'il est important de lutter par tous les moyens contre toute forme de discrimination.

Les démocrates-chrétiens soulignent le fait que cette motion n'est pas de la propagande, mais une véritable volonté d'information.

Bien qu'elle estime que la question relève de la compétence de l'Etat et non des communes, l'Union démocratique du centre souhaite tout de même voir sur quoi pourra déboucher le colloque.

Les Verts et A gauche toute! soutiennent la motion, tout en précisant qu'il faudra, par la suite, continuer la lutte, mais sur le plan légal.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 13 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (L).

Premier débat

M. Yves de Matteis (Ve). Le groupe des Verts votera cette motion pour les raisons suivantes. D'abord, nous souscrivons entièrement au constat établi par les motionnaires: l'homophobie existe bel et bien. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter certaines conversations dans les lieux publics, au travail ou dans notre entourage, sans compter les propos articulés, par exemple, à l'occasion de la campagne sur la loi sur le partenariat qui, d'ailleurs, si elle a été acceptée par 62% de la population, a tout de même été rejetée par 38%.

Mais s'il y a, au sein de la population, un certain pourcentage de personnes homophobes comme il y en a qui sont racistes, xénophobes ou antisémites, il existe des différences essentielles. Alors que les personnes victimes de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie peuvent au moins compter sur le soutien de leur famille et sur l'appui de la loi, via l'article 261 bis du Code pénal, les victimes d'homophobie ne bénéficient au plan légal d'aucune loi, d'aucun article qui les protège de la discrimination. Et au lieu d'avoir le soutien de leur famille, c'est quelquefois de leur père, de leur mère ou des êtres qui leur sont le plus proches qu'il ou elle doivent encore entendre les condamnations les plus graves, après avoir été confrontés à l'homophobie à l'école, sur leur lieu de travail ou dans la société en général.

Pour certaines personnes, face à cette homophobie, il n'y a donc tout simplement pas de recours possible, au point que certaines d'entre elles, plus fragiles que d'autres ou se trouvant dans des situations plus difficiles, choisissent de mettre fin à leurs jours. Ainsi, selon les statistiques, dont une étude vaudoise, le taux de tentatives de suicide parmi les jeunes homosexuels est de quatre à sept fois plus élevé que dans la population des jeunes en général, la Suisse étant l'un des pays au monde qui connaît le plus fort taux de tentatives de suicide chez les jeunes au monde. On le voit, il y a la nécessité d'agir.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la liberté d'opinion; chacun et chacune est libre de penser ce qu'il ou elle veut sur n'importe quelle autre personne ou n'importe quelle catégorie de la population. Mais l'homophobie, à partir du moment où elle est exprimée verbalement ou par des actes, peut avoir des conséquences très graves. Il s'agit non seulement d'un fait social, mais d'un problème de santé publique qu'il n'est aujourd'hui plus possible de nier. Ce problème a

été mis en évidence dans de nombreux pays et diverses initiatives ont été prises à l'étranger pour lutter contre l'homophobie: mise sur pied d'un observatoire, adoption de lois, ombudsman, ombudswoman, etc. Cette motion a donc pour but d'examiner ce qu'il serait possible de faire ici, à Genève.

Pour terminer, j'aimerais tout particulièrement remercier M. Tornare, même s'il est absent. En effet, sans le savoir, il est l'inspirateur de cette motion, ou en tout cas de la première invite, puisque c'est en assistant à l'un des colloques organisés par M. Tornare sur un sujet – il est vrai, bien différent – que l'un des motionnaires, un habitué de ces colloques, a eu l'idée d'utiliser le même type de structure pour aborder le sujet de l'homophobie.

Concernant la deuxième invite, qui incite la Ville de Genève à lutter contre l'homophobie au même titre qu'elle lutte contre toutes les autres formes d'intolérance, je me permettrai de faire parvenir au Conseil administratif un exemplaire de la charte de la diversité, qui est déjà signée par des associations de lutte contre les discriminations et des représentants d'entreprises.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Je ne reviendrai pas sur les chiffres alarmants qu'a déjà cités notre collègue Yves de Matteis. Effectivement, le taux de suicide chez les jeunes homosexuels atteint vraiment des proportions alarmantes. Il faut évidemment combattre ce phénomène de l'homophobie en amont et c'est pourquoi nous avons demandé à M. Tornare d'être attentif à cette motion. D'ailleurs, je tiens ici à féliciter le Conseil municipal qui, en son temps, avait voté à l'unanimité en faveur de cette motion et de son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse où, là encore, à part une abstention, elle a remporté l'adhésion de chacun des groupes représentés dans cette commission.

Nous ressentons cette approbation comme un encouragement et nous aimerions maintenant aller plus loin que ce simple assentiment. Aller plus loin signifie organiser ce colloque. Nous avons pris contact avec M. Tornare et ses services, mais également avec le Département de l'instruction publique, car il nous semble aujourd'hui primordial d'organiser, en partenariat avec tous les pouvoirs publics intéressés, un colloque, des assises, où l'on puisse vraiment débattre des racines de l'homophobie. Il ne s'agit pas de s'en tenir au constat, mais également de pouvoir développer des solutions, ou en tout cas des modes d'approche, et peut-être même d'étudier ce qui se passe dans d'autres villes de Suisse ou d'ailleurs.

Par conséquent, nous souhaitons que le Conseil municipal témoigne encore une fois de son encouragement, de son approbation face à ce genre d'initiative. J'aimerais ajouter – si vous voulez bien transmettre, Monsieur le président, à M. Tornare, puisqu'il est absent ce soir – qu'après ce vote il serait nécessaire que nous puissions avoir une personne de référence au sein du Service social, ou au

sein du Conseil administratif, afin de pouvoir organiser ces assises ou ce colloque contre l'homophobie de la manière la plus optimale.

M. Christian Lopez Quirland (S). Cette motion avait déjà réuni un large consensus lorsque nous en avons discuté ici pour la première fois; elle a également réuni un large consensus à la commission sociale et de la jeunesse. J'aimerais rappeler ce chiffre, selon les statistiques de Stop Suicide: aujourd'hui, 25% des jeunes homosexuels font une tentative de suicide, soit sept fois plus que les jeunes hétérosexuels. Chez les adultes, les chiffres sont aussi assez impressionnants, puisqu'on compte environ cinq fois plus de suicides chez les homosexuels que chez les hétérosexuels.

J'aimerais rappeler quelques vérités, même si elles nous sont familières. L'homosexualité n'est ni une maladie ni une perversion. Il est nécessaire de répéter à la population, et aussi parfois à certains partis politiques, que les discriminations envers les homosexuels sont scandaleuses. Je me permets de faire ici référence à un message qu'un jeune m'a fait parvenir, où il dit: «Chaque jour, quand je rentre du collège, je pleure. Les autres me traitent de tapette, de pédé, je suis efféminé, ils ont raison, je suis un monstre, je veux mourir.» C'est vous dire toute l'ampleur de ce problème et ce n'est pas un cas isolé.

Nous soutiendrons cette motion en espérant que le colloque que nous avons demandé, en commission sociale et de la jeunesse, pourra réunir toutes les associations actives dans le domaine, afin d'aboutir à quelque chose de positif et de faire évoluer les mentalités au sein de la population.

M. Alexandre Chevalier (L). Effectivement, il est bon de rappeler quelques évidences, même dans ce Conseil municipal, après la belle unanimité dont nous avons fait preuve lorsque nous avons renvoyé cette motion en commission, au mois de juin 2007. L'homophobie est un comportement inacceptable, partout dans le monde, mais encore plus dans une ville comme Genève, ville des droits de l'homme, Genève qui se veut la ville de la tolérance et de la paix.

L'homophobie, quoi qu'en pensent certains, est un phénomène réel à Genève. Il y a peut-être moins d'agressions physiques qu'ailleurs, mais l'homophobie est présente, notamment au travail. Par rapport à d'autres minorités, les homosexuels souffrent de ne pas être toujours soutenus par leur famille et par leurs proches. Au travail, l'homophobie est source de mobbing à l'égard de ceux qui ont décidé d'assumer leur vie. Elle est source de peur chez ceux qui ne l'ont pas encore assumée. A cet égard, la lettre citée par le préopinant socialiste est extrêmement touchante et évocatrice de ce que peut ressentir un homosexuel, quels que soient

son âge et son statut social, lorsqu'il subit des insultes, lorsque ses droits ne sont pas respectés et lorsque sa différence est mise en exergue, à l'école, au travail ou dans sa famille.

L'homophobie est inacceptable au même titre que le sont le racisme et l'antisémitisme, mais, comme l'a rappelé M. de Matteis, elle n'est pas punie par la loi pénale en Suisse. Aussi, la lutte contre l'homophobie doit passer par d'autres moyens, dont cette motion est un bon exemple. Au-delà de son aspect symbolique, elle propose un colloque qui est – quoi qu'on puisse penser de l'efficacité des colloques – une manière de lutter contre l'intolérance.

Mais les libéraux, Mesdames et Messieurs, veulent aller au-delà. Très attachés à la défense des minorités, les libéraux ne supportent pas l'homophobie. Aussi, un amendement vous sera proposé par notre chef de groupe, M. Barbey, pour que l'homophobie dont souffrent les homosexuels ici et ailleurs puisse être, une fois pour toutes, punie, que les discriminations cessent et que les individus, quels que soient leurs choix, soient respectés. Nous voterons évidemment cette motion.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Lors de la prise en considération de cette motion, j'indiquais, à l'adresse de certains qui, dans cette salle, nous qualifient de parti d'extrême droite, que la démocratie implique la tolérance de la pluralité des opinions, à défaut du respect. La véritable tolérance conduit notre groupe à ne pas faire un cas particulier des choix sexuels des adultes et à les discriminer pour cette raison.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tous les jours, on entend qu'il y a de plus en plus d'homosexuels – je l'entends dans le bus, dans la rue, partout – mais c'est faux. La réalité, c'est que, comme les homosexuels ne sont plus obligés de se cacher, on prend tout à coup conscience de l'importance de cette population. Cela ne veut pas dire qu'ils sont plus nombreux.

Il faut rappeler que l'homosexualité n'est ni une idéologie, ni une philosophie, ni une maladie, mais un fait. Les esprits chagrins devront s'habituer à l'idée que, dans la population, il y a entre 5% et 10% d'homosexuels. Quelle que soit l'origine sociale, géographique, religieuse, l'humanité est constituée de 5% à 10% d'homosexuels.

Lorsque les associations se sont battues pour le droit à la différence, pour que cette orientation sexuelle ne soit plus considérée comme criminelle ou déviante, elles avaient conscience que la lutte serait longue et difficile. Car cette orientation choque encore une partie de la population, habituée à n'envisager la sexualité que sous l'angle de discriminations et de tabous plusieurs fois millénaires. L' homo-

Motion: homophobie

sexualité n'entre pas dans le schéma qui voudrait que l'acte sexuel soit toujours plus ou moins lié à la procréation. Aujourd'hui, si on accepte enfin de penser l'acte sexuel comme source de plaisir et/ou d'amour, beaucoup d'entre nous restent intimement prisonniers de schémas archaïques qui perdurent et qui induisent que la majorité impose précisément à cette minorité-là des choses qu'elle ne peut ni ne veut accepter. Aussi le dialogue n'est-il pas un luxe s'il peut permettre d'en finir avec les poncifs.

Le but de cette motion n'est pas de stigmatiser la population, celles et ceux qui, aujourd'hui encore, montrent leur incompréhension à l'égard d'un mode de vie qui ne s'intègre pas à leur conception du monde, mais bien de discuter de la manière dont, à notre modeste échelle municipale, nous pourrions contribuer à un dialogue nécessaire, mais pas suffisant s'il ne s'accompagne pas de mesures politiques fortes. Le propos de cette motion n'est pas non plus de revendiquer le droit à l'homosexualité – heureusement, nous n'en sommes plus là! – mais plutôt de construire une manière plus harmonieuse de vivre ensemble.

Aussi, je ne doute pas que toutes celles et tous ceux qui sont aujourd'hui présents dans cette salle seront heureux de participer à une initiative qui a pour but de rendre à toutes et tous la dignité que chacun mérite. C'est pourquoi notre groupe acceptera cette motion en espérant que le Conseil administratif prendra les mesures nécessaires, en tout cas celles qui figurent dans les invites.

M. Alexis Barbey (L). L'homophobie est un véritable problème pour ceux qui y sont confrontés et leurs armes pour s'y opposer sont à l'heure actuelle extrêmement faibles. Lorsque cette motion a été proposée, le groupe libéral a choisi de laisser ses membres la signer à titre individuel, mais n'a pas souhaité y souscrire en tant que parti, cela pour une raison que je vais vous expliquer. Au sens des libéraux, quand on a un problème, on ne décrète pas un colloque, mais on prend des décisions. Or cette motion ne propose aucune décision. Elle demande un colloque qui, n'en doutons pas, va aboutir à nommer des commissions et des sous-commissions, dans l'idée d'essayer de résoudre le problème de l'homophobie, mais ce n'est pas une réponse libérale.

Nous nous sommes alors demandé ce que nous pouvions faire pour trouver une réponse qui nous soit conforme. C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que nous vous proposons un amendement visant à ajouter la troisième invite suivante:

Projet d'amendement

«– d'intervenir auprès du Conseil fédéral et de l'inviter à introduire dans le Code pénal suisse une disposition prohibant l'homophobie.»

Le préopinant socialiste nous a cité un témoignage évocateur: de nos jours, lorsqu'un enfant ou un adulte se trouve confronté à des propos homophobes, il n'a aucun moyen d'agir. Même si un agent de police entend ce qui se dit, il n'a aucun moyen de punir ceux qui font preuve d'homophobie et affichent du mépris pour le choix de vie d'autrui. Pour nous, c'est extrêmement regrettable et il convient d'y remédier en modifiant le Code pénal.

Enfin, nous vous proposons de transformer cette motion en résolution.

M^{me} Maria Casares (AGT). Comme la commission sociale et de la jeunesse dans sa majorité, notre groupe A gauche toute! soutient la motion M-680, qui demande qu'un colloque soit organisé avec toutes les institutions qui travaillent dans le domaine. Concernant l'homosexualité, je tiens à rappeler qu'aujourd'hui encore, en 2008, un tel colloque peut être très important.

Notre groupe soutiendra le projet d'amendement des libéraux, mais cela n'empêche pas qu'un colloque soit aussi nécessaire. A l'heure actuelle, des jeunes homosexuels et des jeunes lesbiennes se heurtent aux préjugés de leurs camarades de classe. Des préjugés qui peuvent se transformer en agressions verbales ou physiques. Se faire traiter de tapette, de pédale, se faire pousser, voire se faire cracher dessus, est le lot quotidien de nombreux gays et lesbiennes. Comme le mentionne la motion, le taux de suicide est très élevé chez les adolescents, homosexuels et lesbiennes. C'est pourquoi A gauche toute! participera activement à la préparation de ce colloque. Un des moyens de combattre le taux de suicide chez les jeunes est en effet de parler ouvertement des problèmes qui peuvent surgir lorsqu'on est rejeté par ses proches ou son entourage, parce qu'on est homosexuel.

M. Olivier Fiumelli (R). Nous soutiendrons également toutes les invites de la motion M-680. Toutefois, comme nos camarades libéraux, si nous pensons que l'organisation d'un colloque est un bon signe et que les homosexuels ont besoin de signes donnés par les autorités politiques, nous doutons de l'efficacité réelle d'un tel colloque. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'amendement libéral.

Nous pouvons regretter que le Code pénal suisse ne traite que de la discrimination raciale dans son article 261 bis, qui punit, je cite, «celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse». Nous serions tout à fait favorables à ce que, dans cet article du Code pénal, toutes les discriminations contraires à la dignité humaine et à l'égalité entre les person-

nes soient incluses. C'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement libéral, qui pourrait tout à fait être le thème de ce colloque: quelles propositions concrètes pour modifier le Code pénal suisse?

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme vous l'avez constaté, Mesdames et Messieurs, les démocrates-chrétiens étaient unanimes en commission pour approuver l'organisation de ce colloque. Nous sommes le parti de la famille, c'est ainsi que nous essayons de nous définir à longueur de journée, et nous savons les dégâts que peut causer l'incompréhension, lorsque des parents qui ne sont pas préparés découvrent que leur enfant est homosexuel. Nous pensons aussi, comme l'ont dit M^{me} Salika Wenger, M^{me} Catherine Gaillard et d'autres, que la lutte contre l'homophobie passe par des explications et une certaine pédagogie. C'est la raison pour laquelle nous sommes totalement favorables à la proposition qui nous est faite, de même que nous approuvons l'amendement suggéré par les libéraux. Il nous semble effectivement qu'il nous faut montrer notre détermination par un acte plus fort, plus marqué.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Je prends la parole pour expliquer ce que nous attendons de ces assises. Comme vous le savez, cette idée vient des associations Lesbienues, Gays, Bi et Transsexuels (LGBT) de Genève. Je peux vous assurer qu'il n'est pas du tout question de perdre du temps et d'avoir des discussions inutiles sur ce sujet. Au contraire, nous voulons donner un coup de pouce pour trouver des solutions pour Genève.

L'amendement libéral nous semble tout à fait satisfaisant. Aux yeux des associations, il va de soi qu'encourager le Conseil fédéral à réviser le droit pénal et à y inclure l'homophobie fait partie du but ultime du colloque. Le Parti libéral propose de le préciser d'emblée et nous n'y sommes pas hostiles. C'est un des sujets qu'il faudra aborder pendant ces assises.

Je voudrais ici lever toute ambiguïté: si on veut que ces assises aboutissent vraiment à des solutions, il ne s'agira pas de réunir seulement les gens convaincus d'emblée, de réunir seulement les associations LGBT du canton de Genève – où ces discussions se mènent déjà depuis de nombreuses années – mais d'y intégrer notamment tous les gens qui sont en contact avec les jeunes. Je pense aux milieux de l'enseignement, mais aussi à tous les secteurs de l'éducation. Il faut tirer la sonnette d'alarme et faire un état des lieux de l'homophobie.

Nous recevons des témoignages sur les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes aujourd'hui et sur l'incroyable violence de la réalité homophobe. Mais il convient d'entendre des témoignages directs non seulement des jeunes, mais

également des milieux de l'éducation. Mesdames et Messieurs, si vous avez déjà eu l'occasion de discuter avec des éducateurs dans les maisons de quartier ou avec des enseignants, vous savez quelle est leur détresse lorsqu'ils ont affaire à l'homosexualité supposée et à la souffrance d'un de leurs élèves, mais aussi à l'homophobie fortement exprimée des camarades de classe. Il y a la souffrance de ceux qui ressentent cette homophobie, mais il y a aussi la souffrance de ceux qui ne savent pas comment gérer ces difficultés, parce que ce thème n'est pas abordé dans les secteurs de l'éducation.

Mesdames et Messieurs, merci de ne pas nous faire un faux procès et de penser que nous nous contenterons de mener des discussions. En fait, nous voulons conscientiser un maximum de monde en prise directe avec la jeunesse sur la réalité de l'homophobie, et surtout ne pas laisser ces gens démunis et seuls face à ce terrible problème – car c'est bien ainsi qu'il faut le nommer. Nous attendons donc de ces assises beaucoup plus que des beaux discours. Les discours, nous les avons déjà faits: nous attendons maintenant des actes et, à cet égard, nous vous encourageons à voter l'amendement libéral, afin de pallier les manques de la loi pénale en matière de sanction de l'homophobie.

M. Alexis Barbey (L). Je voudrais donner une petite précision technique. Mesdames et Messieurs, la question m'a été posée de savoir pourquoi nous désirions transformer la motion en résolution. Devant une motion, le Conseil administratif pourrait se contenter de nous donner une jolie réponse et ne rien faire. En revanche, la résolution est une déclaration solennelle du Conseil municipal, dans laquelle nous déclarerions notre désir de voir le Conseil administratif entamer la démarche que nous avons décrite. Il nous semble qu'ainsi nous aurions plus de chance de la voir aboutir.

Deuxième débat

Le président. Nous passons aux votes. Je fais d'abord voter l'amendement de M. Barbey visant l'ajout d'une troisième invite et, ensuite, la transformation de la motion en résolution.

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la transformation de la motion amendée en résolution est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la résolution R-105 est acceptée sans opposition (62 oui et 1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’aborder le thème de la lutte contre l’homophobie dans le cadre d’un colloque coorganisé avec le concours d’autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.);
- plus généralement, de garder à l’esprit le thème de la lutte contre l’homophobie, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes d’intolérance, dans le cadre de sa politique;
- d’intervenir auprès du Conseil fédéral et de l’inviter à introduire dans le Code pénal suisse une disposition prohibant l’homophobie.

4. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2000, intitulée: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!» (M-314)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la possibilité de limiter l’intervention nocturne de machines de nettoyage bruyantes dans les périmètres sensibles (habitations, hôtels).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Autant que possible, le service Voirie – Ville propre tient compte des nuisances dues aux interventions nocturnes dans les quartiers nécessitant des actions tôt le matin.

Depuis quelques années, la Vieille-Ville n’est plus nettoyée à partir de 4 h du matin mais dès 6 h 30, et d’autres quartiers, sensibles au niveau de l’habitat, tels que les Pâquis, les Eaux-Vives, la rue de Carouge, etc., ont fait l’objet d’une réévaluation du planning d’interventions. Dans ces zones, où il est bien évident que

¹ «Mémoire 158^e année»: Rapport, 1298.

la fréquentation piétonnière et la circulation automobile se densifient très nettement tôt le matin et influent sur l'horaire pratiqué, intervenir en décalant l'horaire poserait un problème certain de sécurité du public face aux engins du service.

En matière de nuisances sonores, lors de l'achat de véhicules de voirie, il est bien évident que l'un des critères prévalant à l'acquisition de tels véhicules est le respect des normes concernant le bruit. Les constructeurs recherchent d'ailleurs, à chaque nouvelle génération de véhicules, des solutions en matière de réduction des nuisances sonores.

Paradoxalement, aujourd'hui, c'est moins souvent le bruit des moteurs des véhicules qui est dominant, mais celui de l'action des brosses sur le bitume, qui permettent l'évacuation des déchets au sol. Le service, en relation avec les fournisseurs, recherche en ce domaine aussi des solutions afin de diminuer les nuisances.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

5. Réponse du Conseil administratif à:

- **la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Pour une ville plus propre» (M-110)¹;**
- **la motion de M^{mes} Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine» (M-309)²;**
- **la motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève» (M-318)³.**

TEXTE DE LA MOTION M-110

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet permettant d'optimiser la propreté et l'hygiène en ville de Genève.

¹«Mémorial 159^e année»: Rapport, 6501.

²«Mémorial 160^e année»: Développée, 2810.

³«Mémorial 160^e année»: Développée, 2811.

Motions: propreté urbaine

Ce projet devrait établir:

- des critères de mesure et de contrôle de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève;
- des propositions de niveau de propreté et d'hygiène en ville de Genève;
- des solutions pour atteindre de manière réaliste les objectifs proposés;
- le coût des solutions.

Le Conseil municipal invite également le Conseil administratif à augmenter de façon significative le nombre de poubelles de dimension adaptée au volume et à la nature des détritux et à la spécificité des lieux d'installation.

Il lui rappelle qu'il dispose des lois et des règlements qui doivent être appliqués pour le confort de la population et qu'il a le devoir de les appliquer par le biais d'une tarification adéquate, transparente et dissuasive.

Il lui demande, en outre, de faire une étude pour une brigade de propreté.

TEXTE DE LA MOTION M-309

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un système de mesure objective de la propreté urbaine visant à améliorer cette dernière au profit des usagers de nos rues et plus spécifiquement de nos trottoirs.

TEXTE DE LA MOTION M-318

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à introduire un management de la qualité (voire une certification ISO) à la Division de la voirie qui intégrera en particulier la satisfaction des habitants, des commerçants et des touristes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite au dépôt de la motion M-110 de M. René Winet, en juin 2000, le service Voirie – Ville propre a inscrit dans son budget 2002 une somme de 260 000 francs supplémentaires pour accroître les prestations de nettoyage.

Dès lors, ce sont tout particulièrement des entreprises à but social, pratiquant la réinsertion de personnes en difficulté, qui renforcent le nettoyage du centre-ville le soir – la zone de la gare de Cornavin, ainsi que les Rues-Basses lors de la

fermeture des commerces – d’avril à mi-octobre. Une vérification systématique des prestations est effectuée par les responsables du service Voirie – Ville propre.

Des instructions strictes ont été transmises au personnel des dépôts de la Voirie concernant spécifiquement la vidange des corbeilles à déchets. Il a l’obligation de vider, dans les zones sensibles, les récipients pleins, même si le véhicule prévu pour la tournée n’a pas encore effectué ce travail.

Le planning d’interventions des diverses équipes de nettoyage est en permanence actualisé, en fonction des divers problèmes rencontrés sur le territoire communal. Il est mis à jour par les chefs de secteur, qui en rendent compte à leur hiérarchie lors de modifications importantes.

Depuis peu, les actions menées par les ouvriers de la Voirie – Ville propre sont médiatisées, permettant ainsi la mise en évidence des métiers qui œuvrent quotidiennement à la propreté dans notre ville. L’image de la Voirie et de ses collaborateurs s’est donc bien améliorée. D’excellents résultats ont été enregistrés. Nos citoyens les remarquent et nous prodiguent des félicitations.

De concert avec le Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) du Département du territoire, les communes du canton ainsi que la Voirie – Ville propre se sont penchées sur les possibilités de mesurer objectivement la propreté; il en a résulté un baromètre annuel qui se base principalement sur le degré de satisfaction des usagers, mais aussi sur la perception des employés de la Voirie, qui sont bien placés pour constater des améliorations ou des perturbations dans le système. Cette collecte d’informations permet d’anticiper et de corriger, dans une bonne mesure, les carences qu’il pourrait y avoir en matière de propreté du territoire.

Le service Voirie – Ville propre effectue quotidiennement des relevés et organise son planning en conséquence. Il continuera de le faire dans cet esprit afin de garantir au mieux la propreté de notre ville.

Concernant la problématique des tags, le magistrat responsable du département de l’environnement urbain et de la sécurité a récemment repris ce dossier et y travaille afin de trouver rapidement des solutions. Il envisage donc des actions dans ce domaine avec les services, les régies et les propriétaires d’immeubles concernés.

Il en va de même pour la problématique des toilettes publiques, dont l’état de salubrité n’est pas enviable pour une ville telle que la nôtre. Des mesures urgentes et provisoires vont être rapidement mises en œuvre, en attendant la mise en place d’un véritable concept de W.-C. publics répondant aux besoins des différents types d’usagers.

Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

Enfin, la responsabilité de la propreté en milieu urbain n'est pas du seul ressort de la Voirie municipale, mais aussi de celui de tout un chacun. Le manque de civisme et de respect de certains récalcitrants sera fermement sanctionné, mais la répression reste et restera bien entendu exceptionnelle.

A noter que la politique menée par la Ville de Genève en matière de propreté est conforme aux principes du développement durable, en tant qu'elle vise à limiter au minimum les nuisances environnementales et à économiser les ressources, naturelles et financières, dans toutes les actions de propreté (déneigement, lavage des trottoirs, récupération du papier, etc.). Elle répond en outre aux objectifs du développement durable, puisqu'elle vise à améliorer les conditions-cadres de vie des habitants et à accroître le sentiment de propreté et de sécurité qui y est lié.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 2007, intitulée: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil» (M-488)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un réseau sans fil dédié à la consultation d'internet et des courriels sur des sites choisis, ainsi des places et des jardins publics où se regroupent de nombreux utilisateurs potentiels.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Plus de 70% des emplois en Europe sont concentrés dans le secteur tertiaire. A Genève, ce ratio dépasse 80%. Qui dit tertiaire, dit communication, dit réseaux matériels et immatériels. De la même manière que les pouvoirs publics sont intervenus au XIX^e siècle pour développer le train, puis au XX^e siècle les autoroutes, au XXI^e siècle, les pouvoirs publics ont un rôle d'encadrement et de stimulation à

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 6566.

jouer dans la révolution numérique en cours. De nouvelles manières de communiquer et d'échanger de l'information se créent, développant l'interactivité, créant des communautés numériques, modifiant le monde du travail. Les enjeux sociaux et économiques de ces bouleversements technologiques sont considérables. Ni une partie de la société ni les entreprises ne peuvent rester à l'écart de cette révolution. D'autant que, dans les prochaines années, le phénomène de la convergence entre l'informatique, la téléphonie et l'audiovisuel va accélérer les mutations en cours, ainsi que nos manières de communiquer.

La Suisse est le pays qui enregistre le plus de dépenses par habitant au monde en matière de technologies de l'information et de la communication, soit plus de 290 francs par mois (3,8% du total des dépenses de consommation des ménages). En 2004, 71% des ménages en Suisse disposent d'un ordinateur personnel (dont plus de 40% sont des ordinateurs portables), alors que 21% en ont plusieurs. On peut logiquement supposer que, depuis deux ans, ces chiffres ont encore augmenté. Plus de 80% des jeunes de 14 à 29 ans surfent régulièrement sur internet.

C'est dans ce contexte que les réseaux sans fil, dont le wi-fi est la technologie la plus connue, se développent. Leur extension extrêmement rapide traduit un nouveau rapport à l'espace, à la mobilité, au travail et aux loisirs. Nombre de grandes villes (San Francisco, Paris, Londres, Philadelphie, etc.) ont entrepris une politique active de développement du wi-fi. Genève a suivi ce mouvement, d'autant qu'elle abrite le CERN qui a conçu le World Wide Web, le Fonds mondial de solidarité numérique, l'Organisation internationale des télécommunications et nombre de sociétés high-tech.

Depuis novembre 2004, le Conseil administratif développe des points d'accès gratuits à internet, en particulier sur la base de la technologie wi-fi. L'expérience la plus ambitieuse est menée depuis juin 2005 au parc des Bastions. C'est un franc succès: de son inauguration au 31 décembre 2006, 3200 personnes se sont connectées au réseau sans fil du parc des Bastions, pour un total de 25 000 connexions. L'utilisation du réseau cumulée pour tous les utilisateurs durant cette période a dépassé les 23 000 heures.

Le 14 septembre 2004, les conseillers municipaux Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet déposent le projet de motion M-488 intitulé: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil». Le 1^{er} décembre 2004, le Conseil municipal renvoie cette motion à la commission de l'informatique et de la communication (CICO) pour examen et rapport. Suite à un important travail de fond et d'auditions, la CICO rend ses conclusions au mois de mars 2007. La motion, amendée, est votée le 17 avril 2007 par le Conseil municipal. Elle invite le Conseil administratif à poursuivre sa politique, à savoir de proposer des points d'accès sur des sites choisis, tels que des places et des jardins publics, où se regroupent de nombreux utilisateurs potentiels.

Motion: capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil

Le 13 juin 2007, le Conseil administratif prend connaissance du rapport «La Ville de Genève sans fil»¹ élaboré par les services de MM. Patrice Mugny, maire de Genève, et Pierre Maudet, conseiller administratif. Sur cette base, le Conseil administratif met en œuvre un programme qui s'inscrit dans le discours de législation 2007-2011 et qui vise notamment à contribuer à la démocratisation de l'accès à internet, mais aussi aux échanges et à de nouvelles formes de convivialité. Ce programme s'articule en cinq axes complémentaires:

1. augmenter l'accès et la formation de la population aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les bibliothèques et les centres sociaux;
2. encourager la création de communautés numériques;
3. poursuivre la réalisation de points d'accès wi-fi publics et gratuits, en plein air, notamment dans les parcs de la Ville de Genève, les centres sportifs et les piscines;
4. promouvoir l'accès à internet gratuit dans les lieux publics, tels que les cafés et les restaurants;
5. ouvrir la discussion avec tout prestataire ou association souhaitant utiliser le domaine public ou le mobilier urbain pour donner des accès gratuits à internet.

Suite à cette décision, la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC) met en place des points d'accès wi-fi publics et gratuits:

- dans les bibliothèques municipales (juin 2007);
- aux piscines des Vernets et de Varembe, ainsi que dans les centres sportifs de la Queue-d'Arve, du Bout-du-Monde et du Bois-des-Frères (juin 2007);
- aux abords de la rade de Genève (dès juillet 2007);
- au Jardin botanique (septembre 2007);
- dans d'autres salles et sites largement fréquentés par le public.

Plus de 80 points d'accès wi-fi sont désormais en service. Parmi les projets à venir figure notamment la plaine de Plainpalais. La carte des points d'accès peut être consultée sur le site web de la Ville de Genève (<http://www.ville-ge.ch/dsic/wifi/carte/>).

La DSIC veille à la sécurité des prestations et des infrastructures mises en service, en partenariat avec des entreprises spécialisées dans ce domaine.

D'un point de vue financier:

- les équipements et les services nécessaires sont acquis dans les limites des crédits et des budgets votés par le Conseil municipal;

¹ Le rapport «La Ville de Genève sans fil» peut être téléchargé sur le site web de la Ville de Genève <http://www.ville-ge.ch/dsic/wifi/documents/la-ville-de-geneve-sans-fil.pdf>.

- pour le surplus, des objets seront inscrits dans les plans informatiques quadriennaux (PIQ), en vue de leur présentation au Conseil municipal.

Pour promouvoir la solidarité numérique, le Conseil administratif signe, en octobre 2007, une convention avec la société Fon. Au terme de cette convention, la société Fon distribue gratuitement un lot de 500 routeurs wi-fi à des habitant-e-s de la ville de Genève disposant d'une connexion internet à haut débit à leur domicile. Ces routeurs, baptisés Foneras, sont élaborés sur la base de logiciels libres («open source»). Leurs propriétaires deviennent de facto des membres de la communauté Fon et peuvent se connecter sur n'importe quelle autre Fonera en service dans le monde. Il y en a aujourd'hui 250 000 (<http://maps.fon.com/?lang=fr>). L'accès à internet est ainsi partagé. Pour obtenir une Fonera, les citoyen-n-es de la ville de Genève doivent s'inscrire sur le site web mis en place par Fon pour cette opération (<http://www.geneve-fon.org>).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 septembre 2007 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2007, intitulée: «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?» (M-692)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les évacuations des squats de la Tour et de Rhino intervenues pendant l'été;
- les déclarations de la magistrate chargée de la Gérance immobilière municipale (GIM) au sujet de sa volonté de reloger dans des immeubles propriété de la Ville les familles avec enfants expulsées;
- la confirmation du relogement par la Ville d'une quinzaine de squatters dont des enfants;
- la très longue liste d'attente de personnes inscrites à la GIM;
- la situation d'urgence dans laquelle se trouvent certaines familles avec enfants régulièrement inscrites sur ces listes et ayant respecté la loi;

¹ Développée, 968.

Motion: attribution des logements de la GIM

- le nouveau changement à la tête de la commission d’attribution des logements de la GIM qui était auparavant une commission apolitique et qui serait depuis peu présidée par la magistrate chargée du département des finances et du logement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui préciser:

- les conditions dans lesquelles ont eu lieu les dernières attributions;
- si l’évaluation du degré d’urgence a bien été effectuée en tenant compte de la situation de toutes les familles régulièrement inscrites à la Gérance immobilière municipale;
- le rôle exact de la magistrate chargée du département des finances et du logement dans les attributions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commission d’attribution de logements et de locaux commerciaux se réunit tous les jeudis matin. Elle se compose d’une ou d’un membre de la Direction des finances, en général le directeur, qui la préside, d’un membre de la direction de la Gérance immobilière municipale et d’un ou d’une gérant-e d’immeubles. Les collaboratrices de l’unité relations clientèle participent sans voix délibérative pour exposer les dossiers des demandeurs retenus pour l’attribution.

S’agissant des logements sociaux, l’attribution ne peut s’effectuer que pour des personnes ayant déposé leur dossier auprès de la Gérance immobilière municipale et étant inscrites en qualité de demandeurs de logement.

Elle repose sur plusieurs critères relevant de la situation financière et familiale du demandeur, mais aussi de sa situation plus ou moins critique. Pour ce dernier aspect, il s’agit notamment de prendre en compte des éléments relevant de l’urgence, à savoir, des demandeurs qui sont:

- sans logement et vivent chez des tiers, dans des foyers ou sont à la rue;
- dans des situations de violence conjugale;
- dans des situations familiales où les enfants sont en danger. Dans ces cas, la Ville de Genève travaille en étroite collaboration avec le Service de la protection de la jeunesse;
- atteints de problèmes de santé importants;
- dans une situation de reconstruction ou de réinsertion sociale.

Afin de mieux appréhender la situation personnelle des demandeurs de logement, de nombreux entretiens particuliers sont organisés par l’unité relations

clientèle et les dossiers sensibles sont traités en étroite collaboration avec les institutions sociales.

Par ailleurs, l'objectif premier de la Gérance immobilière municipale étant de trouver des solutions de logement pour les demandeurs, une coopération réelle existe avec les fondations de droit public du Canton, de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et les régies privées.

Dans ce cadre, le fonctionnement de la commission d'attribution repose sur une procédure interne qui est en cours de réactualisation.

En effet, la dernière procédure date du 15 janvier 2001 et la commission d'attribution a dû s'adapter à l'évolution du marché du logement à Genève. La crise du logement qui sévit a encore augmenté et les personnes en situation difficile (chômage, poursuites, etc.) se trouvent dans l'impossibilité de trouver un logement. De plus, la conjoncture a généré un taux de vacance des logements très bas, notamment dans la catégorie des quatre, cinq et six-pièces. En 2006, seuls 300 à 350 cas ont pu être présentés en commission d'attribution.

Les statistiques du nombre de dossiers demandeurs activés au sein de la Gérance immobilière municipale confirment cette situation. Au 1^{er} novembre 2007, 2535 demandes sont en attente contre 1615 à la fin de janvier 2001.

Au vu de ce qui précède et afin de répondre précisément au Conseil municipal, il appert clairement que le rôle exact de la magistrate chargée du département des finances et du logement se limite à veiller à ce que les dossiers soient traités en conformité des critères précités, que l'évaluation du degré d'urgence des situations familiales soit correctement effectuée et que la Gérance immobilière municipale dispose des moyens pour une attribution la plus optimale possible des logements. La magistrate n'y assiste pas et en assume encore moins la présidence.

Néanmoins, il est à relever que, à son arrivée, elle a assisté à une séance de la commission d'attribution afin de prendre connaissance de son fonctionnement, démarche plutôt judicieuse pour mieux appréhender le département dont elle s'est trouvée nouvellement en charge.

Enfin, s'agissant des familles expulsées des squats de la Tour et de Rhino en date du 13 juillet 2007, elles ont toutes déposé un dossier auprès de la Gérance immobilière municipale conformément aux procédures d'inscription.

Celles et ceux qui ne correspondaient pas aux critères ont été orientés vers d'autres institutions ou des unités de logement temporaire.

Ainsi, la Ville de Genève a attribué à ce jour neuf logements pour un total de 21 personnes (y compris les enfants), dont trois femmes au terme de leur grossesse. De plus, le relogement s'est effectué, dans la majorité, en faveur de familles monoparentales dont deux se partagent la location d'un quatre-pièces et demie.

En conclusion, toutes les demandes de logement sont traitées de manière équitable et les objets attribués dans le respect des conditions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 septembre 2007, sur la pétition intitulée: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais» (P-160)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-160 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ainsi que cela ressort du rapport P-160 A de la commission des pétitions, la demande des pétitionnaires relative à l'isolation phonique du bâtiment est devenue sans objet. En effet, par le vote de la proposition PR-531, d'un montant de 945 000 francs, le 18 avril 2007, le Conseil municipal a répondu de manière parfaite aux besoins des utilisateurs de l'école d'améliorer leurs conditions de travail en bénéficiant de fenêtres adéquates pour les protéger du bruit causé par le passage des trains, d'une part, et par la circulation automobile, d'autre part. Le chantier a débuté pendant les vacances scolaires de l'été 2007 et se terminera avant la fin du mois de novembre 2007. La question relative à la surface du préau est également caduque.

L'autre volet de la pétition P-160 se rapporte à la salle de gymnastique. Les dimensions actuelles de ce local (24,36 m de longueur x 10,62 m de largeur x 3,65 m de hauteur) sont effectivement inférieures aux normes préconisées par le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (30 m de longueur x 16 m de largeur x 7 m de hauteur).

¹ Rapport, 1423.

L'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais n'est pas la seule école de la Ville de Genève qui ne respecte pas ces normes. Les salles de gymnastique des écoles des Plantaporrêts, des Cropettes, de la Roseraie, de Necker, de Saint-Jean, du 31-Décembre, des Crêts, de Montchoisy, de Cayla, de Ferdinand-Hodler, de Sécheron et de Carl-Vogt sont dans le même cas. En consultant la liste des salles de gymnastique des cycles et des collèges, lesquelles accueillent des adolescents du même âge ou plus âgés que les élèves de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais, force est de constater que la majorité des salles sont de dimensions inférieures aux normes réglementaires. Celle du collège de Sismondi, par exemple, dispose d'une surface inférieure de 56 m² à celle de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais.

Il est vrai que la construction de la liaison ferroviaire CEVA aurait pu représenter une opportunité d'étudier un nouveau projet contemporain et mieux adapté. Toutefois, l'espace à disposition ne permettait pas de garantir un gain de surface et de volume significatif. A cela, il faut ajouter que la salle de gymnastique de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais a été projetée en 1883 et construite entre 1884 et 1885. Elle constitue donc l'un des plus anciens équipements d'éducation physique de la Ville de Genève, ce qui lui confère une valeur patrimoniale et historique.

Dans le cadre des discussions relatives à la construction de la liaison CEVA, et après avoir évalué toutes les solutions possibles, le Conseil administratif a donc décidé, lors de sa séance du 28 janvier 2004, de privilégier la solution du «déplacement par ripage», en raison notamment:

- de son coût plus réduit;
- de la prise en charge totale des travaux par la direction du projet CEVA;
- de la valeur architecturale du bâtiment existant;
- du fait que la majeure partie des arbres de la parcelle pouvait ainsi être conservée.

Le «déplacement par ripage» ne laissait évidemment aucune possibilité d'envisager un agrandissement de l'installation. Au contraire, l'aménagement de vestiaires en sous-sol a amputé de 3,89 m la longueur de la salle.

En constatant la qualité de l'ouvrage au terme du chantier, le Conseil administratif est convaincu d'avoir choisi la solution la plus raisonnable. Il entend néanmoins remédier à la situation insatisfaisante que présente l'enseignement de l'éducation physique dans deux écoles proches de la gare: l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais et l'école des Cropettes, en proposant la construction d'un nouvel équipement de gymnastique à l'emplacement du parking de l'école des Cropettes (rue Baulacre). Prioritairement réservée aux élèves de l'école primaire des Cropettes, cette salle pourrait également compléter l'offre

destinée aux adolescents de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais.

Ce projet figure dans le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, pour un montant de 5 millions de francs (objet 031.071.05, année prévisible de dépôt: 2010).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Manuel Tornare

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 novembre 2002 de M. Roberto Broggin, intitulée: «Souffleuses à feuilles et Agenda 21» (QE-89)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement utilisent toujours des souffleuses à feuilles en cet automne 2002. Ces engins sont bruyants et polluants. Ils ne correspondent manifestement pas aux objectifs que le Conseil administratif s'est fixés dans le cadre de l'Agenda 21.

Quelle réponse le Conseil administratif entend-il apporter à cet état de fait (par exemple, engagement de chômeurs durant l'automne ou de personnes astreintes à des travaux d'utilité publique: tagueurs, automobilistes mauvais payeurs, etc.)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 27 juillet 2001, le Conseil d'Etat adoptait une modification du règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques (entré en vigueur le 1^{er} octobre 2001) qui avait pour but de rendre plus restrictive l'utilisation des souffleuses à feuilles (F 3 10.03). Celles-ci ne peuvent plus être utilisées en dehors de la période allant du 1^{er} octobre au 31 janvier (voir annexe).

En ville de Genève, les services municipaux, tels que la Voirie – Ville propre ou le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), emploient les souffleuses à feuilles en automne, en regard des chutes de feuilles mortes importantes pendant cette saison.

¹ «Mémorial 160^e année»: Annonce, 2494.

La Voirie – Ville propre a pour règle de ne pas utiliser ces engins près des bâtiments d'habitation. Ils sont plutôt dévolus au travail de bords de routes et trottoirs proches de plantations d'arbres.

Le soufflage des feuilles en ces zones permet de les évacuer rapidement, en particulier lorsqu'il y a des véhicules parkés en bord de trottoirs. En effet, dans ces cas-là, le travail de balayage manuel serait nettement plus important.

Mais, souvent, les souffleuses à feuilles sont utilisées par des concierges d'immeubles privés ou d'autres personnes chargées de l'entretien des cours ou des espaces verts privés. Dans ces cas, la résonance est telle que le bruit en devient insupportable. Lorsque la Voirie – Ville propre a connaissance de tels faits, elle intervient auprès des régies concernées afin de les sensibiliser et de les inviter à éviter de telles nuisances.

Les nouvelles générations de souffleuses à feuilles mortes sont, par ailleurs, nettement moins bruyantes et consomment peu de carburant.

Depuis l'automne 2002, date de la question écrite de M. Roberto Broggin, la Voirie – Ville propre ne reçoit de plaintes concernant l'usage des souffleuses que dans un nombre insignifiant de cas.

Quant à l'engagement de chômeurs ou de personnes astreintes à des travaux d'utilité publique pour une période ponctuelle, cela pose quelques problèmes en fonction des disponibilités de locaux. Les infrastructures de réception sont extrêmement limitées et ne permettent pas, pour la plupart des dépôts de nettoyage, de recevoir de personnel supplémentaire en nombre.

Cependant, des projets sont à l'étude, avec l'Office cantonal de l'emploi, pour tenter de trouver des solutions viables dans le cadre d'emplois de solidarité sur le marché du travail complémentaire. La Voirie – Ville propre souscrit à la demande de M. Roberto Broggin et va étudier la mise en place d'équipes d'intervention automnale, par le biais des emplois de solidarité évoqués ci-avant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

F 3 10.03

R tranquillité publique et exercice des libertés publiques

² Toutefois, lorsque les émissions de fumée ou de suie ont lieu par une cheminée de bâtiment, la législation sur les constructions et installations diverses est applicable.

Art. 10A⁽³⁾ Appareils détonants

L'usage d'appareils détonants à répétition, utilisés pour la lutte contre les étourneaux, est interdit :

- a) de nuit, de 19 h à 7 h, sur l'ensemble du territoire;
- b) en tout temps dans les vignes situées dans les régions à caractère résidentiel prédominant.

Art. 10B⁽¹⁵⁾ Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

¹ L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés.

² L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier. Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

³ Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévue par l'alinéa 2.

Art. 10C⁽⁴⁾ Dispositifs d'alarme

¹ L'installation de dispositifs d'alarme acoustique extérieure en cas d'agression ou de vol, pour la protection d'entreprises, est soumise à l'autorisation préalable du département de justice, police et sécurité.

² Le département de justice, police et sécurité fixe les conditions d'octroi de l'autorisation, ainsi que les prescriptions de détail régissant l'installation et l'emploi de ces dispositifs.

³ Sans préjudice des sanctions pénales, toute infraction aux dispositions du présent article de même qu'aux prescriptions édictées par le département de justice, police et sécurité en application de l'alinéa 2, notamment la mise en action abusive des dispositifs d'alarme, peut entraîner la suppression de l'installation, aux frais de l'entreprise et sans indemnité pour celle-ci.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de MM. Simon Brandt et Olivier Fiumelli, intitulée: «Priorité à l'aménagement de bureau?» (QE-269)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Combien a coûté l'engagement d'une décoratrice d'intérieur pour l'aménagement du bureau de M. Tornare?

Est-ce que d'autres magistrats ont également eu recours à un tel engagement?

Si oui, qui et pour quel montant?

Quel est le montant total de l'aménagement du nouveau bureau de M. Tornare?

Combien a coûté le mobilier ainsi acheté?

Sur quel budget ont été prises ces différentes dépenses?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les procédures du Service des achats de la Ville de Genève concernant les aménagements de locaux ont été respectées.

Aucun-e magistrat-e n'a dépassé les sommes usuelles allouées à l'équipement des bureaux de présidence des départements.

Dès lors, ils répondront, si nécessaire, à ces questions lors de l'examen des comptes 2007.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

M. Simon Brandt (R). Monsieur le président, je compte sur vous pour transmettre au magistrat concerné que je ne suis absolument pas satisfait de cette réponse. Je lui donne rendez-vous par avance lors de l'examen des comptes, où je demanderai les détails qu'on me refuse dans cette question écrite QE-269. Quand on dit dans la presse que des milliers de francs sont dépensés pour un aménage-

¹ Annoncée, 693.

Question: servitude de passage au chemin du Petit-Saconnex

ment de bureau, il faut aussi en assumer les conséquences, qui sont notamment de rendre publiques les dépenses et les lignes budgétaires utilisées.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 septembre 2007 de M. Thierry Piguet: «Rochette-Petit-Saconnex: quelle servitude de passage?» (QE-272)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le chemin de la Rochette se prolonge par le chemin du Petit-Saconnex. Un portail les sépare. Depuis l'installation d'un nouveau portail, seules les personnes habitant ou travaillant au chemin du Petit-Saconnex disposent de la clé et peuvent emprunter ce passage. Les habitants du chemin de la Rochette, du chemin de Sous-Bois et des alentours n'arrivent pas à en obtenir une. Refus catégorique du concierge et vraisemblablement de la régie Brolliet.

Qu'en est-il exactement? Existe-t-il un droit de passage en sens unique? Quelles sont les servitudes sur le domaine public et est-ce que les habitants riverains peuvent aussi bénéficier de ce droit de passage?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'existe pas de servitude de passage public entre le chemin de Sous-Bois et le chemin du Petit-Saconnex, mais uniquement des servitudes de passage au profit des parcelles voisines, soit:

- sur les parcelles N^{os} 4477 et 4898, une servitude de passage au profit des parcelles N^{os} 4870, 4871 et 4872;
- sur les parcelles N^{os} 3663, 3664, 5021 et 5022, une servitude de passage au profit des mêmes parcelles N^{os} 3663, 3664, 5021 et 5022;
- sur la parcelle N^o 3653 au profit des parcelles N^{os} 3663, 3664, 5021 et 5022.

Les frais d'entretien de ces passages sont répartis entre les bénéficiaires des servitudes. Le chemin peut donc être fermé en toute légalité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ Annoncée, 1449.

12. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Réquisition des logements abusivement vides et construction de logements d'utilité publique» (M-697)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la crise du logement devient de plus en plus aiguë, de sorte qu'il n'y a quasiment pas de logements vacants, ni d'offres de location dans les journaux;
- que la construction d'appartements, portant principalement sur des logements offerts à la vente et accessibles qu'à une minorité de la population, reste très faible par rapport aux besoins de la population;
- que, vu cette situation et selon nous, l'Etat et les communes doivent recourir à l'expropriation des terrains à bâtir pour réaliser des logements à loyers modérés;
- qu'il en résulte que des logements qui restent vides, comme les locaux commerciaux susceptibles d'être convertis en logements et tout particulièrement ceux qui étaient initialement des logements, constituent une véritable provocation à l'égard de celles et ceux qui ne trouvent pas de logement;
- que ces appartements et locaux vides doivent être réquisitionnés en appliquant, par le Conseil d'Etat, les mesures visant à lutter contre la pénurie d'appartements locatifs qui figurent aux articles 25 et suivants de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR);
- que ces dispositions légales ont été adoptées, il y a bientôt vingt ans, par le peuple genevois lors d'une votation populaire portant sur une initiative lancée à cet effet par les associations de locataires;
- que ces mesures, qui avaient commencé à être mises en œuvre en 1993 sur la base d'un inventaire des logements vides, n'ont toutefois pas été poursuivies et que depuis lors elles n'ont, à notre connaissance, jamais été appliquées. Cette absence de volonté politique bafoue la volonté populaire;
- que les circonstances actuelles justifient pleinement de procéder à l'expropriation temporaire de l'usage des appartements locatifs laissés abusivement vides – pour reprendre les termes de l'article 26 de la LDTR;

¹ Annoncée, 1446.

Motion: réquisition des logements vides

- qu’il y a certainement un nombre non négligeable d’appartements vides et de locaux commerciaux vides provenant de transformations d’anciens logements réalisées souvent sans autorisation;
- que cette mise à disposition de logements répondrait aux besoins les plus aigus de ceux, notamment ayant des enfants, qui ne savent où se loger tout en se refusant à occuper illicitement de tels logements, qui ne sauraient pour autant rester vacants et susciter des occupations intempestives;
- la compétence des communes en matière de réalisation de logements en vertu de l’article 10 A de la Constitution genevoise et de la loi générale sur le logement et la protection des locataires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- recenser les logements laissés vides ainsi que les locaux commerciaux vides susceptibles de servir à des logements en ville de Genève, en recourant, le cas échéant, à des chômeurs bénéficiant des emplois temporaires;
- mettre en demeure le Conseil d’Etat d’appliquer la réquisition des logements maintenus abusivement vides en application de l’article 26 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d’habitation;
- recenser les terrains constructibles pour du logement en ville de Genève et inviter leurs propriétaires à construire des logements; à défaut, à engager des procédures en expropriation pour réaliser des logements d’utilité publique.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J’ai toujours une cruelle impression de répétition lorsqu’il s’agit de parler de logements, surtout de logements vides. Je n’apprendrai rien à personne dans cette enceinte en disant que notre Canton, et du même coup notre Ville, souffre d’une grave crise du logement et que, pour le moment, les pistes pour remédier à cet état de fait sont pour le moins hypothétiques. Cette motion M-697 a pour but de remettre à l’ordre du jour ce serpent de mer que sont les logements vides et les terrains constructibles. Notre propos n’est pas du tout de mettre le Conseil administratif dans l’embarras, au contraire; si ces appartements existent, nous le saurons enfin et si c’est une légende urbaine, elle mourra de sa belle mort. Mais il est impératif, me semble-t-il, de connaître enfin la situation afin de tirer profit de cette connaissance.

Notre première invite demande de réaliser le même travail qui avait déjà été réalisé durant les années 1980, à savoir recenser les logements et les locaux commerciaux libres sur la commune, ainsi que les terrains constructibles. Pour réaliser ce travail, nous suggérons au Conseil administratif qu’il serait judicieux de mettre à contribution les compétences de personnes au chômage ou en fin de droit. Notre deuxième invite est une réponse au conseiller d’Etat, qui annonçait dans la presse qu’il n’appliquerait pas la loi prévoyant que les appartements maintenus

abusivement vides soient réquisitionnés. Cela, à notre sens, est un comble, car dans d'autres domaines, le domaine social notamment, le Conseil d'Etat n'a pas autant d'états d'âme et est capable de mettre en pratique des directives fédérales qui n'ont pas encore été votées par le Conseil national!

Pour ce qui nous occupe aujourd'hui, je rappelle qu'une initiative allant dans le sens de cette réquisition avait été acceptée par le peuple en 1999, initiative, si ma mémoire est bonne, issue du groupe socialiste. Cette motion aura notamment l'avantage de remplacer la boule de cristal et le marc de café, car ses invites constituent des outils qui nous permettront enfin de faire réellement le point sur les logements vides en ville. La collecte de ces renseignements, même si elle ne concerne que quelques centaines de lieux, nous éclairerait sur la politique à mettre en œuvre pour tenter de détendre un marché qui, pour le moins, est au bord de la rupture. De plus, vous n'aurez pas manqué de lire dans la presse que Genève commence à perdre des habitants, à cause de cette pénurie. La perte fiscale induite par les carences d'espaces locatifs doit nous rendre attentifs à ne pas pérenniser une situation dangereuse pour l'économie de notre Ville, ses finances et, du même coup, sa politique sociale et culturelle notamment.

Aussi, j'invite tous les groupes de cette assemblée à envoyer cette motion au Conseil administratif pour qu'il éclaire enfin notre lanterne et la sienne.

Préconsultation

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs, je rappellerai tout d'abord qu'on ne combat pas la pénurie de logements en multipliant les lois et les règlements, mais bien en construisant de nouveaux logements. A Zurich, 10 000 nouveaux logements ont été construits en huit ans, simplement parce qu'il y a eu une volonté de construire, et pas de dire non à tout ce qui était proposé!

En ce qui concerne les différentes invites de la motion, je préciserai que la loi genevoise prévoit que l'on peut réquisitionner des logements – et non pas des bureaux – si tant est qu'il existe des logements vides à Genève. En l'occurrence, je pense que c'est effectivement une légende urbaine: je ne connais pas un propriétaire qui laisse volontairement un logement vide dans la perspective de ne pas gagner d'argent! Ce serait stupide et complètement hors de question. Si vous connaissez des logements vides – vous transmettez à ma collègue, Monsieur le président – je serai ravie de le savoir. En ce qui me concerne, je n'en connais aucun. Le groupe libéral refusera donc cette motion pour les motifs précités.

M. Jacques Hämmerli (UDC). En Suisse alémanique, il existe un dicton qui veut qu'on ne mélange pas les pommes avec les poires. Nous devons constater

Motion: réquisition des logements vides

que tel est le cas dans cette motion. Nos cousins germains pourraient aisément qualifier cette motion de *Genferei*... En effet, il n'y a qu'à Genève qu'on voit un délibératif communal inviter l'exécutif municipal à mettre en demeure le gouvernement cantonal d'exécuter une action. Nos collègues d'A gauche toute! ont une singulière vision de l'organisation des divers pouvoirs prévue par notre ordre constitutionnel.

Nous autres de l'Union démocratique du centre, nous sommes viscéralement attachés à notre Etat de droit et nous ne pouvons donc nous prêter à une action qui le viole aussi grossièrement. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera ce projet de motion.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Mesdames et Messieurs, il y a effectivement une crise du logement à Genève et nous le reconnaissons tous. Le taux de vacance est actuellement de 0,19%, selon l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). C'est le niveau le plus bas depuis 1984. Voilà pour le premier constat.

Le deuxième constat, c'est que cela favorise la spéculation immobilière et que, ce qui est rare étant cher, les prix du logement ont augmenté de manière drastique. Je me réfère encore une fois aux statistiques de l'OCSTAT: l'augmentation des prix a été de 55% depuis 1990.

Le troisième constat concerne les locaux commerciaux. L'OCSTAT disait, il y a quelques mois, qu'il y avait plus de 80 000 m² de locaux commerciaux vides et que la part des locaux commerciaux dans les surfaces vides ne cessait d'augmenter depuis un certain nombre d'années.

Le quatrième constat est qu'il existe dans ce canton une Constitution et une loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), deux instruments légaux pour préserver l'habitat et les conditions de vie existantes, et pour lutter contre la spéculation immobilière. Ces deux textes légaux contiennent toute une série de dispositions et j'en citerai deux. La première est le droit au logement, qui est garanti par la Constitution, comme chacun le sait. La deuxième est la lutte contre la spéculation. La LDTR prévoit que l'Etat peut acquérir, par voie d'expropriation, l'usage temporaire des appartements locatifs laissés vides de tout occupant sans motif légitime durant plus de trois mois. Après sommation, l'expropriation temporaire est donc une possibilité qu'a l'Etat.

Nous accepterons donc cette motion M-697, qui demande que l'Etat fasse preuve d'un peu plus de volontarisme dans le contrôle des situations. Pour répondre à M^{me} Magnin, je citerai l'article 15, alinéa 6 de la LDTR: «En cas de pénurie dans une catégorie d'appartements, le département peut ordonner l'affectation en logements des locaux à usage commercial, administratif, artisanal ou industriel,

vides depuis plus de 24 mois, qui ont été précédemment affectés au moins une fois au logement (...).» La loi existe, les instruments légaux existent, seule manque la volonté politique de les appliquer.

Toujours pour répondre à M^{me} Magnin, je citerai maintenant quelques exemples de logements laissés vides. Dans un quartier qui m'est cher, celui où j'habite, je peux citer au moins trois bâtiments totalement vides. Le premier, situé à l'angle de la rue des Pâquis et de la rue de Monthoux, avait été l'objet d'un incendie et son propriétaire a été arrêté. Nous avons entendu le représentant libéral au Conseil d'Etat dire qu'il allait prendre des mesures, mais, pour le moment, ce bâtiment est toujours vide, aucun des travaux projetés n'a été effectué. Le deuxième bâtiment est l'Hôtel California. Les étudiants qui avaient occupé cet hôtel en 2004 sont partis volontairement, parce qu'il y avait un projet de rénovation. Un accord était intervenu entre l'Asloca, les habitants et l'Association Survivre aux Pâquis (Survap), prévoyant une réserve de 2 millions de francs si les travaux n'étaient pas effectués dans les deux ans. Actuellement, soit quatre ans plus tard, les travaux n'ont toujours pas commencé. C'est un scandale, quand on connaît les conditions extrêmement difficiles que vivent les étudiants en matière de logement dans le canton de Genève!

Une interpellation a été déposée au Grand Conseil par M^{me} Fehlmann Rielle, socialiste, concernant cet ancien Hôtel California. Je vous lis la réponse de M. le conseiller d'Etat Mark Muller: «Dans le cadre de cette procédure, les parties intéressées, soit l'Asloca, Survap, Richemond Héritage SA, la Banque de Patrimoines Privés et le département ont trouvé un accord, qui a été entériné par la Commission de recours par décision du 3 mai 2004. Les termes de cet accord visaient à modifier le contenu des autorisations de construire (...). Il y a donc eu une compensation entre ce bâtiment et d'autres logements, qui ont été transformés en chambres d'hôtel. Je continue: «Cet aspect de l'arrangement a donné lieu à une autorisation de construire (...) délivrée le 22 septembre 2004, prévoyant un loyer de 3225 francs la pièce par an.» Puis: «En outre, il était prévu que les ouvertures de chantier résultant des autorisations de construire (...) devraient avoir lieu simultanément et qu'elles étaient subordonnées à l'inscription au Registre foncier d'une servitude en faveur de Survap (...). Or que constatons-nous? «Le 18 décembre 2006, le chantier relatif à la transformation de l'annexe de l'Hôtel Richemond a été ouvert et les travaux se sont également achevés.» Par contre, rien au 1, de la rue Abraham-Gevray! Le président Charles Beer conclut la réponse du Conseil d'Etat en disant que le propriétaire avait l'intention de vendre le bâtiment – ce qui a été fait entre-temps – «l'acquéreur potentiel manifestant une intention ferme de poursuivre les travaux dès que possible. (...) Dès lors, le département engage la procédure conduisant, si nécessaire et sous réserve de l'évolution de la situation, à la réalisation de travaux d'office.» Même le Conseil d'Etat propose là une solution par rapport à l'Hôtel California.

Motion: réquisition des logements vides

Cette réponse date de novembre 2007. Maintenant, nous attendons donc fermement que la Ville prenne contact avec le Conseil d'Etat et appuie la politique qui devrait être celle du Conseil d'Etat pour obtenir des logements en plus grande quantité.

Le groupe des Verts vous propose, Mesdames et Messieurs, les deux amendements suivants:

Projets d'amendements

Supprimer la fin de la première invite: «en recourant, le cas échéant, à des chômeurs bénéficiant des emplois temporaires;»

Modifier le début de la deuxième invite: «*intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour qu'il applique* la réquisition (...)»

En effet, les emplois temporaires n'étant plus tellement d'actualité, on pourrait imaginer recruter dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Je dépose ces deux propositions d'amendements sur votre bureau, Monsieur le président. Le groupe des Verts acceptera cette motion pour autant que ces deux amendements soient acceptés.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste, en période de pénurie de logements, est très clairement pour l'application stricte de la LDTR et notamment de la possibilité qui est offerte de réquisitionner les logements laissés volontairement vides sur le marché. Toutefois, concernant la première invite, nous aimerions quand même attirer l'attention sur le fait suivant. On dit qu'il y a peu ou pas assez de statistiques: pourtant les statistiques sur les logements vides existent et sont notamment consultables sur le site de l'OCSTAT. Nous apprenons ainsi que les logements vacants ou vides forment un total de 824 unités, dont la moitié sont des logements vacants. Les logements vacants sont des logements en attente d'être loués, donc mis en location. Les logements vides sont des logements en attente de démolition, de reconstruction et, plus généralement, de rénovation. Ce sont donc 410 logements, dans le canton de Genève, qui sont vides, dont 272 sur le territoire de la Ville.

Il est intéressant de noter que, grâce à l'application stricte de la LDTR, le nombre de logements vides a drastiquement baissé, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, mais cela ne veut pas dire qu'il faille baisser les bras. Il y a très exactement 272 logements vides dans notre Ville et nous attendons que le Conseil administratif recense les lieux où se trouvent ces logements, afin que nous puissions intervenir auprès des propriétaires privés ou des collectivités, dont

peut-être la Ville de Genève. S'il n'y a pas de projet de rénovation, ces logements doivent être remis en location, car il est évidemment inadmissible de laisser des logements vides – même si leur nombre a drastiquement diminué – en période de crise du logement.

L'autre aspect sur lequel nous aimerions insister, car il y a là un champ d'exploration assez important, c'est celui des locaux commerciaux laissés vides. On peut imaginer – ce ne serait pas une surprise – que nombre de ces locaux commerciaux ne trouvent pas preneur. S'il a été facile de transformer des logements en bureaux, il est difficile de transformer ces mêmes bureaux en logements, mais nous pourrions imaginer trouver des usages différents pour certains locaux, des usages alternatifs répondant aux besoins de ceux qui démarrent une activité professionnelle, par exemple. Nous en avons discuté dans le cas d'Artamis. En conséquence, ce recensement des locaux commerciaux serait tout à fait pertinent en Ville de Genève, car, là, nous manquons de données.

Nous acceptons l'amendement proposé par les Verts à la deuxième invite. En effet, il est juste de demander au Conseil d'Etat d'appliquer la loi cantonale, mais, comme d'autres l'ont relevé, nous n'avons pas à mettre en demeure le Conseil d'Etat. Nous espérons qu'il saura appliquer la loi qu'il a lui-même défendue. Pour l'Hôtel California, les travaux ont été requis par le Conseil d'Etat et nous espérons d'ailleurs que l'interpellation urgente de Laurence Fehlmann Rielle sera rapidement suivie d'effets très concrets.

Un autre point sur lequel nous aimerions insister concerne la troisième invite. Le Conseil administratif et notamment le magistrat Rémy Pagani pourront expliquer que le recensement des terrains constructibles en Ville de Genève existe. Lors de la précédente législature, nous avons adopté différents plans localisés de quartier, qui avaient été initiés soit par le Canton seul, soit par le Canton en lien avec la Ville ou avec des propriétaires privés. Ce ne sont pas moins de 1500 logements que nous avons ainsi rendus possibles, et nous pouvons en être fiers. Toutefois, nous aurons un effort à faire en matière d'acquisitions foncières. Dans le cadre de la préemption à l'avenue des Eidguenots, on nous a expliqué que, ces dix dernières années, 276 ventes ont eu lieu en zone de développement, zone qui permet donc de construire du logement social, la zone de fond, pour 130 de ces ventes, étant une zone villa. Pourtant, il n'y a eu que 35 requêtes pour construire des immeubles, alors que pas moins d'une quinzaine de villas ont été soit agrandies, soit reconstruites sur ces terrains situés en zone de développement. Cela pour dire qu'il y a de quoi agir en matière d'acquisitions foncières.

En acceptant cette motion, nous invitons le Conseil administratif à recenser exactement ces 272 logements vides, à acquérir du terrain chaque fois que c'est possible, à préempter quand c'est possible et à travailler de manière conjointe avec les privés pour produire du logement social. Nous devons également nous interroger sur la mise à disposition de locaux pour les activités commerciales ou

Motion: réquisition des logements vides

artisanales, car le prix du mètre carré, on l'a vu dans certaines rues de notre ville, est absolument prohibitif et ne permet plus à des activités courantes de se développer. J'en veux pour preuve le Café-Restaurant Cristallina dont nous avons discuté récemment. Il y a donc urgence à travailler sur l'ensemble de ces éléments.

Le groupe socialiste renverra cette motion au Conseil administratif pour qu'il puisse nous répondre clairement sur ces différents points.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs, tout le monde l'a dit, la pénurie de logements existe, elle nous touche tous plus ou moins. Néanmoins, pour reprendre les propos de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio au sujet des 272 logements vides, j'appellerais plutôt cela une vacance structurelle. Je vois mal comment un propriétaire pourrait laisser volontairement vide un appartement, surtout dans une période où le marché est si tendu et où certains propriétaires gagnent beaucoup d'argent en pratiquant des loyers qui, parfois, peuvent paraître exorbitants.

Nous sommes étonnés d'entendre la gauche parler d'un ton sibyllin d'expropriation, de réquisition, des termes qui sentent – pardonnez-moi l'expression – la «dékoulakisation». Une fois de plus, il nous semble qu'on tente de monter une partie de la population contre une autre, en l'occurrence les locataires contre les méchants propriétaires. Je rappellerai ici que les propriétaires ne possèdent pas tous un énorme parc immobilier, ne sont pas tous de grands propriétaires terriens: ce peut être vous, nous – moi, un jour peut-être. Ces propriétaires ne peuvent pas forcément construire sur les terrains qu'ils possèdent ou rénover dans un délai qui séierait à la gauche les logements qu'ils possèdent – j'imagine d'ailleurs qu'ils le déplorent.

Sans entrer dans le détail de la légalité de l'expropriation, ni même de la capacité de la Ville à construire ensuite sur ces terrains, je relèverai juste que nous parlions tout à l'heure des signes donnés par notre assemblée à l'ensemble des habitants de la ville. En l'occurrence, accepter cette motion serait un très mauvais signal pour les propriétaires et les promoteurs qui, jusqu'à preuve du contraire et n'en déplaise à la gauche, ont construit la majorité des logements dans cette ville. Pour toutes ces raisons, le groupe radical refusera cette motion.

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'aimerais d'abord souligner, comme l'a fait le préopinant radical, que les termes d'expropriation et de réquisition ne sont pas, aux yeux du Parti démocrate-chrétien, de nature à permettre de travailler dans la sérénité pour sortir Genève de la crise du logement. Je rappellerai aussi qu'un accord historique a été conclu en 2006 entre les partenaires économiques

et sociaux du logement, et qu'un compromis vient d'être trouvé concernant la surélévation d'immeubles.

Par ailleurs, un projet de loi taxant les plus-values foncières a été adopté à la fin de 2007 par le Conseil d'Etat, qui a pour but de favoriser la construction de logements, notamment en mettant à disposition des terrains constructibles. Le dossier du logement est donc en train d'avancer dans le bon sens. Il est urgent de construire davantage à Genève, mais c'est en permettant aux partenaires économiques et sociaux de travailler à la recherche d'un consensus qu'on y parvient.

Une fois encore, A gauche toute! tente de monter les citoyens les uns contre les autres et cette motion risque, à terme, de réduire à néant les efforts consentis jusqu'ici. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien la refusera.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je ne pensais pas intervenir une seconde fois, mais il me faut rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure, ne serait-ce que parce que j'ai été très mal comprise du préopinant radical. Les logements vides ne sont pas des logements en attente de location. Comme je l'ai expliqué, il y a deux catégories de logements dans les statistiques. D'une part, les logements vacants, qui représentent environ 400 logements dans le canton et qui sont sur le marché, en attente de locataires. Puis il y a un nombre équivalent de logements vides qui, eux, sont laissés volontairement vides, en attente de démolition, reconstruction ou rénovation lourde, phénomène contre lequel a pu lutter la LDTR. Même si leur nombre a drastiquement diminué, grâce aux effets très positifs de cette loi, il s'agit donc de comprendre pourquoi ces logements sont laissés volontairement vides en période de pénurie de logements.

En l'occurrence, la loi parle effectivement d'expropriation et de réquisition, mais elle a été votée par le peuple et portée par les groupes de locataires, qui ne se dressent en rien contre les propriétaires quand ils défendent leurs droits. C'est une loi qui a été appliquée par les Conseils d'Etat successifs, où la gauche n'était pourtant pas majoritaire. Monsieur le président, vous transmettez donc au groupe radical que cette loi est bien l'émanation d'une volonté dans toutes ses composantes.

Par ailleurs, nous avons bien entendu la préopinante démocrate-chrétienne rappeler le protocole d'accord. Certes, le Parti socialiste est représenté au sein du Rassemblement pour une politique sociale du logement et a été un des artisans de ce protocole, qu'il entend mener à bien. Mais nous entendons aussi rappeler que ce protocole doit être appliqué en construisant. Nous voulons que des logements sociaux pérennes soient construits, nous voulons que des logements d'utilité publique se réalisent, mais cela ne pourra pas se faire avec les prix de déclassement tels que proposés aujourd'hui par le conseiller d'Etat libéral!

Motion: réquisition des logements vides

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'opposer cette motion au protocole d'accord, mais de voir comment on peut offrir du logement, comment on peut construire ou rénover, comment on peut sortir de la situation intolérable consistant à laisser des logements vides!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je reprends la parole pour répéter que la LDTR existe, que c'est un instrument extrêmement important et qu'elle a été votée par le Grand Conseil. Je recommande vivement la lecture de cette loi aux représentants de la droite, notamment l'article 26, qui dit: «Afin de remédier à la pénurie de logements, l'Etat peut acquérir par voie d'expropriation, conformément à la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933, l'usage temporaire des appartements locatifs laissés vides de tout occupant sans motif légitime durant plus de trois mois consécutifs.» Ensuite, l'Etat peut adresser une sommation au propriétaire et, enfin, si la sommation demeure infructueuse, le Conseil d'Etat examine si les conditions sont réunies pour déclarer d'utilité publique l'expropriation temporaire du droit d'usage... La LDTR prévoit donc aussi des garde-fous pour préserver les droits du propriétaire.

Mais ne rêvons pas! Aujourd'hui, je crois que nous sommes au-delà d'un débat de type idéologique et ce qui me chagrine, c'est d'entendre que la gauche ferait de ce type de motion un instrument de lutte contre les propriétaires. Je crois qu'on n'y est pas du tout! J'ai aussi entendu un certain nombre de remarques montrant qu'il y a une confusion relativement importante entre le propriétaire individuel d'un appartement et la promotion immobilière. Encore une fois, la LDTR prévoit ce genre de mesure lorsque la pénurie est atteinte et elle définit ce qu'est la pénurie, notamment en disant: «Il y a pénurie d'appartements lorsque le taux des logements vacants considéré par catégorie est inférieur à 2% du parc immobilier de la même catégorie.» Je l'ai dit tout à l'heure, le taux de vacance est actuellement de 0,19%, donc en dessous de 2%, et les conditions seraient donc remplies pour appliquer ces mesures.

Avant de rendre la parole, je voudrais rappeler que, dans cette motion, on parle simplement de la liberté du locataire à jouir de son appartement sans être soumis aux abus du propriétaire. N'importe qui devrait partager cette position. Ensuite, on parle de trouver un logement à prix décent. Enfin, on parle de paix sociale. La paix sociale a perduré pendant un certain nombre d'années, mais, si la situation se dégrade encore sur le plan du logement, cela risque d'entraîner un certain nombre de problèmes entre la Ville et ses administrés.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Contat Hickel à la première invite est accepté par 41 oui contre 17 non (5 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Contat Hickel à la deuxième invite est accepté par 34 oui contre 19 non (10 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 35 oui contre 29 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- recenser les logements laissés vides ainsi que les locaux commerciaux vides susceptibles de servir à des logements en ville de Genève;
- intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour qu'il applique la réquisition des logements maintenus abusivement vides en application de l'article 26 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation;
- recenser les terrains constructibles pour du logement en ville de Genève et inviter leurs propriétaires à construire des logements; à défaut, à engager des procédures en expropriation pour réaliser des logements d'utilité publique.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

13. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Accord M6/Naxoo: oui, mais à quel prix?» (M-698)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le chiffre de 1 million de francs articulé par les responsables de Naxoo pour justifier l'insertion des fenêtres publicitaires de M6 destinées à la Suisse romande;

¹ Annoncée, 1446.

- les récentes déclarations (12 juillet 2007 sur la chaîne de la Télévision région lausannoise) de la cheffe du service multimédia de Citycable, le télé-réseau lausannois, qui contredisent ce chiffre de 1 million: «M6 ne verse que quelques dizaines de milliers de francs par année à Citycable pour pouvoir diffuser ses fenêtres publicitaires pour la Suisse romande»;
- le fait que Naxoo est détenue à 51% par la Ville de Genève;
- la nécessité de faire toute la lumière sur le contrat qui lie Naxoo à M6 et qui entraîne un manque à gagner important non seulement pour la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), mais aussi pour les télévisions privées romandes, les éditeurs de magazines et, plus généralement, pour l'ensemble du paysage médiatique romand;
- les conséquences néfastes de cet accord pour le service public, sur sa capacité de coproduction et, notamment, de fiction (et donc sur les comédiens, acteurs, etc.);
- le fait que la SSR reverse ses bénéfices, contrairement à M6, dans les prestations du service public (formation de l'opinion et de l'identité culturelle suisse, meilleure compréhension entre les communautés nationales, soutien au cinéma suisse, etc.);
- le fait qu'il n'y a pas de raison que la SSR jouisse d'un monopole en ce qui concerne la diffusion de la publicité, mais que la SSR, contrairement à M6, apporte une valeur ajoutée à la collectivité;
- la nécessité de s'interroger sur le bien-fondé stratégique de cet accord si, comme le prétend Citycable, M6 a réussi à entrer dans le marché romand et à affaiblir le service public pour seulement quelques dizaines de milliers de francs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir la preuve que M6 a bien versé à Naxoo la somme de 1 million de francs (et non pas quelques dizaines de milliers de francs) pour pouvoir diffuser ses fenêtres publicitaires destinées à la Suisse romande;
- de s'assurer que la Ville de Genève, en tant qu'actionnaire public, veille à ce que les entreprises dont elle est actionnaire ne bradent pas leurs prestations à des entités qui n'apportent aucune valeur ajoutée à la vie de la région.

M^{me} Marie Chappuis (DC). L'objectif de cette motion est simple, c'est de faire toute la transparence sur l'accord qui lie la chaîne de télévision M6 à Naxoo, notamment sur les conséquences de cet accord pour le paysage médiatique romand. Comme vous l'avez sûrement constaté, Mesdames et Messieurs, depuis 2007, M6 diffuse des publicités destinées spécifiquement à la Suisse. Pour

mémoire, Naxoo est détenu à 51% par la Ville de Genève et, à ce titre, celle-ci détient donc un certain droit de regard sur la politique de l'entreprise. En 2006, les représentants de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de Naxoo s'étaient, dans un premier temps, opposés à cet accord avant de revenir sur leur décision.

Les questions posées par cette motion ne sont pas anodines, puisque la diffusion des fenêtres publicitaires suisses de M6 a des conséquences importantes en termes de pertes financières pour l'ensemble des médias romands et, notamment, pour la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Si M6 et probablement bientôt TF1 ou d'autres chaînes privées parviennent à rentrer dans le marché romand et, en quelque sorte, à le casser pour quelques dizaines de milliers de francs – c'est le chiffre qui a été évoqué – alors nous sommes en droit de nous interroger sur le bien-fondé de cet accord.

Il n'y a bien entendu pas de raison que la SSR jouisse d'un monopole en ce qui concerne la diffusion des publicités. Mais, contrairement à M6, la SSR reverse l'entier de ses bénéfices dans les prestations du service public, notamment en proposant des programmes dans les quatre langues nationales, en soutenant le cinéma suisse, donc les réalisateurs, comédiens, etc., et bien entendu en diffusant des reportages d'approfondissement sur la politique suisse. Quant aux TV et aux magazines privés, ils créent de l'emploi et également une plus-value pour la vie culturelle romande, ce que ne font pas M6 ou d'autres chaînes privées étrangères.

Avec cette motion, il s'agira de faire toute la transparence sur cet accord, de savoir quelles sont ses conséquences sur le paysage médiatique romand. Il faudra évaluer les pertes que cela a entraînées et il s'agira également de faire toute la transparence sur le montant versé par M6 à Naxoo, puisque les chiffres varient entre quelques dizaines de milliers de francs et 1 million de francs, comme nous l'ont dit les dirigeants de Naxoo. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de renvoyer cette motion à la commission des finances, afin de l'étudier plus en détail.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Cette motion de nos collègues démocrates-chrétiens est l'exemple de la confusion entre une demande d'explications adressée au Conseil administratif quant à une action de celui-ci, et une demande du Conseil municipal invitant l'exécutif à prendre une mesure. En l'occurrence, il y a lieu de ne pas confondre une interpellation et une motion. Aussi, nous invitons nos collègues à retirer leur motion M-698 et à déposer une interpellation, à laquelle, nous en sommes certains, le Conseil administratif se fera un devoir de

répondre, en abordant toutes les questions d'importance posées quant à la prise en compte des intérêts de la Ville de Genève dans l'accord M6/Naxoo.

M. Grégoire Carasso (S). Chers collègues, je ne partage pas l'avis qui vient d'être exposé et je vais tâcher de m'en expliquer. D'abord, je remercie le Parti démocrate-chrétien pour avoir amené ce sujet sur la table. Nous verrons sans doute en commission la question des montants et des différences entre ce contrat et celui de Lausanne. Mais ce n'est pas là le fin mot du problème, parce que les réalités sont, en l'occurrence, très différentes entre l'expérience genevoise et l'expérience lausannoise.

Il nous a été expliqué tout à l'heure par le motionnaire que Naxoo avait décidé, depuis 2007, de relayer le signal de M6 avec son contenu français, à l'exception des fenêtres publicitaires dont le contenu est rigoureusement suisse. Où est le problème? C'est fondamentalement un problème de distorsion de la concurrence par rapport à la Télévision suisse romande (TSR), car M6 diffuse un contenu pour lequel elle paie ses droits en France, mais avec la possibilité de mettre, avant et après ce contenu, de la publicité à la fois pour le marché suisse et à la fois pour le marché français. M6 se retrouve ainsi dans une situation où elle peut, concrètement, plus que doubler son chiffre publicitaire, alors qu'elle ne paie qu'une fois ses droits.

Cela étant, il est légitime de se demander pourquoi la TSR et la SSR – qui sont de grandes filles! – ont besoin de notre soutien et ont besoin d'un débat politique dans cette enceinte. Cela a été indirectement évoqué par les motionnaires: c'est simplement parce que toute diminution du chiffre d'affaires de la TSR et de la SSR a une incidence directe, par ricochet, sur le soutien à la culture en Suisse et au cinéma suisse tout particulièrement.

C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons, non pas de transformer cette motion en un quelconque autre objet, mais de la renvoyer à la commission de l'informatique et de la communication, y compris pour les raisons suivantes. Nous nous trouvons dans un contexte, tant à l'échelle suisse qu'européenne, où ces questions de publicité et de service public sont d'une grande actualité et comprennent un volet technique qui n'est pas négligeable. Je pense en particulier aux dernières déclarations bling-bling du président de la République française, qui lançait le débat: «Télévision publique sans publicité, pourquoi pas?». Je pense aussi au sort qui est actuellement réservé au renouvellement entre la Suisse et l'Union européenne de l'accord média, et aux conflits que cet accord média implique vis-à-vis de la loi fédérale sur la télévision et la radio.

Enfin, au niveau du contexte, il ne faudra pas manquer d'étudier ce qui s'est passé en Suisse alémanique, où ces débats ont eu lieu et où la réalité est aujourd'hui

catastrophique de ce point de vue là. C'est donc sous l'angle du monopole des médias et du service public que le Parti socialiste souhaite étudier cette motion au sein de la commission de l'informatique et de la communication.

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M^{me} Virginie Jordan (R). Nous, groupe radical, sommes tout à fait d'accord de renvoyer cette motion à la commission des finances, même si nous estimons qu'à la forme, au lieu d'une motion, il aurait été plus judicieux de poser toutes ces questions dans une interpellation ou une question orale.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Notre groupe A gauche toute! estime que cette motion sur la publicité suisse sur M6 et les éventuelles prestations, contre-prestations ou argent versé afin d'obtenir ce marché, méritent une étude approfondie. Pour cette raison, nous vous demandons de renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication, qui s'occupe aussi des problèmes liés aux médias. La commission a déjà longuement débattu des relations de la Ville de Genève avec Naxoo/Télégenève, notamment lors des discussions sur les subventions et le contrat de prestations avec TV Léman bleu. C'est donc l'endroit idéal où renvoyer cette motion.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Le but de cette motion est de vérifier que les revenus publicitaires en cause ont bien été reçus par Naxoo. Il s'agit d'une simple question; les Verts ne voient pas l'utilité de renvoyer cette motion en commission et souhaitent l'envoyer directement au Conseil administratif. En effet, soit on désire que le Conseil administratif réponde et on lui envoie la motion, soit on estime qu'elle n'a pas de sens et on la refuse. Mais il n'y a aucun travail de préparation à effectuer en commission.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous sommes tous d'accord sur l'intérêt de cette motion, la question ne se pose pas. Par contre, la question qui se pose est celle de son traitement, puisque nous avons trois propositions. La première, qui nous vient des Verts, consiste à dire que la motion est si simple qu'il faut l'envoyer directement au Conseil administratif. Je m'adresserai alors plus particulièrement aux Verts: Mesdames et Messieurs, ne croyez surtout pas cela, cette

motion recèle de nombreux pièges et il serait extraordinairement fâcheux de la renvoyer au Conseil administratif. Il serait même préférable de la refuser plutôt que de la renvoyer directement au Conseil administratif, d'obtenir un chiffre et de s'en contenter.

Car la question posée, finalement, est celle de la responsabilité du financement de la culture, subsidiairement du financement de la culture par la publicité. Pour ma part, je pense que le renvoi à deux commissions serait pertinent, celle des finances et, subsidiairement, celle des arts et de la culture. Ce qui est en cause dans cette affaire, comme l'a souligné la motionnaire ainsi que le préopinant socialiste, c'est bel et bien le financement du cinéma. Dans ces circonstances, comme la Ville subventionne également, et de manière importante, le cinéma, et que cela passe par la commission des arts et de la culture, nous pourrions fort bien nous rallier à une proposition de renvoi à cette commission.

Pourtant, le groupe libéral voit aussi dans cette motion une décision économique, une décision de stratégie d'entreprise. Il considère qu'il y a lieu d'examiner la stratégie qui a été mise en œuvre par Naxoo et qu'il y a lieu également de la confronter par rapport à l'opinion des autres. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral vous suggère le renvoi à la commission des finances.

Comme vous le savez, dans une telle hypothèse, j'aurais une double casquette, puisque vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer au conseil d'administration de Naxoo et de me désigner à la présidence de la commission des finances. Si d'aventure cette motion était soumise à la commission des finances, je laisserais la présidence ad interim, ne souhaitant pas présider un débat dans lequel je serais directement impliqué, comme tous les administrateurs que vous avez envoyés au conseil d'administration de Naxoo.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Dans un premier temps, Monsieur le président, vous aurez l'obligeance de transmettre à M. Hämmerli mes remerciements pour son petit cours d'instruction civique à mon intention... En l'occurrence, si nous avons décidé de déposer une motion, c'est précisément parce que nous ne voulions pas faire une interpellation. Il nous semblait important que cette motion soit traitée en commission et que puissions auditionner les principaux responsables de la question, à savoir la SSR, Naxoo, ainsi que les télévisions privées romandes. On ne peut pas procéder à des auditions dans le cadre d'une interpellation, mais je ne l'apprends sûrement pas à M. Hämmerli... En tout cas, j'attends avec une impatience grandissante et toujours renouvelée la première motion ou la première interpellation du groupe de l'Union démocratique du centre, car, si je ne m'abuse – j'ai compté – ils n'ont déposé aucune motion ni aucune interpellation depuis le début de la législature, il y a de cela six mois.

En ce qui concerne le renvoi en commission, le Parti démocrate-chrétien souhaite que cette motion soit renvoyée à la commission des finances, car, comme l'a dit M. Froidevaux, la question principale touche à la stratégie d'entreprise et au contrat liant M6 à Naxoo.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Monsieur le président, je prends la parole avec votre aimable autorisation, car j'estime avoir été mis en cause – ou alors il faudra m'expliquer ce qu'est une mise en cause...

Mesdames et Messieurs, je n'aurais garde de donner des leçons à l'attachée parlementaire du Parti démocrate-chrétien! Quant à moi, j'estime que les interventions faites dans cette enceinte doivent être des interventions sérieuses. Si notre collègue démocrate-chrétienne avait été attentive, elle aurait entendu que, la semaine dernière, j'ai posé une question orale d'importance au Conseil administratif. Preuve en est que le Conseil administratif est très gêné pour me répondre... Je suis navré, mais, de nouveau, on va voir là un démocrate-chrétien être pris la main, j'allais dire dans le sac, mais ce serait plutôt dans le bénitier! Voilà pour répondre au souci de notre collègue vis-à-vis du groupe de l'Union démocratique du centre!

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, une chose est de poser des questions en permanence, une autre est de faire des propositions. Nous l'avons dit, nous sommes une force de proposition et nous continuerons comme cela, avec nos collègues, qu'ils soient assistants parlementaires ou pas! Nous sommes certains que nous bénéficierons de l'écoute du plus grand nombre.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 52 oui contre 5 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 34 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est refusé par 49 non contre 7 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication est accepté par 47 oui contre 6 non.

14. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Alain de Kalbermaten, Jean-Charles Lathion, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, MM. Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M^{mes} Alexandra Rys et Odette Saez: «Genève communauté internationale» (M-699)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève est une ville internationale d'importance mondiale;
- qu'elle accueille de nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales;
- que ces organisations contribuent à l'essor économique de la Ville et à sa renommée;
- que la population genevoise est multiethnique et multiculturelle;
- que la Ville de Genève se doit de rester un phare pour l'accueil et pour son rôle dans le monde, en particulier en matière de droits humains et de promotion de la paix,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de favoriser une meilleure connaissance parmi la population de la Ville de Genève des activités des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales;
- d'étudier la possibilité de mettre à disposition un lieu permanent permettant leur rayonnement;
- de rapprocher ainsi la population de la Ville de Genève de ces organisations qui contribuent à son essor économique et intellectuel.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, «il y a cinq continents et il y a Genève», disait voilà deux siècles, en forme de boutade, un diplomate français qui relevait le caractère unique de notre cité. Il est utile de rappeler quelques chiffres pour mieux comprendre les enjeux qui nous concernent ici. Genève compte sur son territoire 25 organisations internationales (OI), les représentations de 157 Etats, 700 sièges d'organisations non gouvernementales (ONG), plus de 35 000 diplomates et fonctionnaires. Nous avons chaque année la visite de 150 000 délégués d'ONG et d'OI, et l'ensemble nous rapporte 6 milliards de francs de revenus bruts, soit un tiers des revenus totaux de l'Etat de Genève.

¹ Annoncée, 1447.

Malgré le nombre important d'internationaux sur notre sol, je ne peux que constater le nombre limité d'échanges entre le peuple genevois et ses hôtes. Certes, des efforts importants sont fournis par la Confédération et l'Etat de Genève, mais leur énergie se concentre sur l'accueil des représentants des Etats et des délégués d'ONG. L'idée de cette motion n'est pas de créer un doublon, mais d'apporter un outil complémentaire, plus informel, aux efforts fournis par l'Etat pour conserver les organisations internationales et les ONG à Genève. Un élément important à mes yeux concerne le citoyen genevois, qui ne connaît pas ces étrangers travaillant et vivant à ses côtés. Les Genevois ne sont pas suffisamment conscients de l'importance de la Genève internationale pour leur ville. Et, au lendemain des résultats du 21 octobre 2007, nous ne pouvons que constater le manque d'échanges et de connaissance de l'autre.

Plus concrètement, notre projet est d'ouvrir une plate-forme d'échange entre le peuple genevois et la communauté internationale. Aujourd'hui, une ONG ou une OI qui veut communiquer à Genève, avec les Genevois, n'a aucune vitrine pour le faire. Mettons-leur à disposition un espace en ville. L'administration cantonale n'offre aucun outil dans ce sens et plusieurs ONG intéressées ont confirmé ce constat. Nous sommes d'accord qu'il s'agit bien d'un manque, ou plutôt d'une niche à exploiter. Ici, la Ville de Genève peut remplir sa mission de la manière la plus pertinente et créer une synergie entre le quartier international et la Ville, enjeu que Montréal a bien compris.

Aujourd'hui, les villes du monde se disputent le statut de ville internationale. Dans ce contexte, Genève doit défendre son statut privilégié. Comment voulez-vous convaincre les Genevois de fournir des efforts importants pour que nous puissions conserver notre statut de ville internationale, sans expliquer, sans faire connaître les gens et les idées qui composent notre communauté mondiale? Comment diffuser les valeurs qui ont créé la Genève d'aujourd'hui: la démocratie directe, la neutralité, les valeurs universelles? Sans les organisations internationales, Genève perdrait beaucoup de son rayonnement et serait une petite ville de province nombriliste et peu à l'écoute du monde.

Quand j'ai déposé cette motion, je pensais naïvement qu'elle emporterait naturellement une adhésion générale, et je suis surpris d'entrevoir des réticences face à ce projet, alors que nous devons tous redoubler d'efforts. Le groupe démocrate-chrétien vous demande de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21 pour qu'elle soit débattue sur sa forme.

Préconsultation

M. Jacques Hämmmerli (UDC). Tout à l'heure, je me suis fait attaquer, en qualité de représentant de l'Union démocratique du centre, par les démocrates-

chrétiens qui nous reprochaient de ne rien proposer. Mais entre ne rien proposer ou proposer ce genre de motion, qui voudrait que la Ville étudie la possibilité de mettre à disposition des organisations internationales un lieu permanent permettant leur rayonnement et de rapprocher ainsi la population de ces organisations... Les bras m'en tombent! Le rayonnement de telles organisations dépend de la qualité de leur travail et, pour se faire connaître, elles ont toutes des services de presse ou d'information qui ne manquent jamais de mettre en valeur leurs activités. Du côté de la population genevoise, il est en tout temps possible de visiter ces organisations. Les occasions ne manquent pas et certaines ont même des lieux spécifiques destinés à se faire connaître, par exemple le Musée de la Croix-Rouge.

Nous avons donc le sentiment qu'on veut résoudre des problèmes qui n'existent pas. Certains, parmi les démocrates-chrétiens, auraient-ils déjà en tête le nom du futur directeur de ce nouveau centre, ancien candidat au Conseil administratif de notre Ville?

Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste, quant à lui, refusera également cette motion. Je dirai qu'elle est pavée de très bonnes intentions, intentions dont nous sommes bien sûr solidaires: il faut effectivement défendre la Genève internationale, favoriser les relations entre les fonctionnaires internationaux, les organisations internationales et les habitantes et habitants de notre ville. Mais nous estimons qu'il y a déjà des organismes qui s'occupent de cela. Citons notamment le Centre d'accueil-Genève internationale, le Cagi, qui a pour mission spécifique d'accueillir les internationaux. Le Cagi est une émanation des autorités genevoises, vaudoises et fédérales, en partenariat, il faut le relever, avec le secteur privé du canton de Genève. Il offre non seulement l'occasion de se rencontrer, mais surtout une assistance aux personnes qui le sollicitent, que ce soit pour les questions liées au logement, à l'école – puisque les enfants doivent trouver place dans le système scolaire genevois – ou pour des cours de langue. Il existe même un kiosque culturel. Comme le relevait mon voisin Gérard Deshusses, il serait même possible de se procurer des billets pour le Grand Théâtre par le biais de ce kiosque culturel! C'est dire qu'il y a beaucoup de lieux de rencontre possible...

Plaisanterie mise à part, il faut spécifier que le Cagi offre un réseau d'accueil spécifique qui permet de mettre les personnes en lien avec Genève. Nous ne voyons donc pas pourquoi la Ville devrait créer un lieu ouvert, où l'on pourrait se rencontrer, mais dont les missions ne seraient en fait pas si claires que cela. Alors, certes, l'idée est généreuse, mais je pense que nous devons plutôt, en tant que collectivité, nous appuyer sur les réseaux existants, sur les institutions

qui ont cette mission. Nous devons peut-être mieux faire connaître les lieux qui existent déjà, mais en tout cas pas en créer.

Et puis, un autre point nous semble important. La magistrate Sandrine Salerno a affirmé qu'elle voulait développer le réseau de la Genève internationale, ne serait-ce que pour rendre hommage à tout ce que notre ville doit aux organisations internationales et à sa renommée de cité internationale. Il faut laisser l'occasion à notre magistrate de développer ses propositions. Par conséquent, le groupe socialiste refusera cette motion.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Sachant que l'auteur principal de cette motion est un très jeune conseiller et que c'est son premier mandat, j'ai fait l'effort de prendre en compte cette motion, pour le moins curieuse. Je me suis renseignée sur le besoin qu'aurait notre ville d'une structure telle qu'elle est décrite dans la motion M-699, en tout cas pour ce que j'en ai compris. En l'occurrence, il semble que ladite motion soit l'œuvre de quelqu'un qui ne connaît pas nos institutions. Comme la préopinante vient de le dire, il existe déjà nombre de lieux dans la perspective de ce qui est décrit, et ce jeune démocrate-chrétien aurait dû faire part de son projet aux anciens de son groupe, impliqué plus que n'importe quel groupe dans la promotion de la Genève internationale. Là, je fais référence à La Pastorale ou à Mandat international, et ce n'est pas M^{me} Chappuis qui me démentira...

Quant au fait que Genève devrait investir plus pour les organisations internationales et les ONG, l'effort de la population de notre ville nous semble déjà largement suffisant pour ne pas avoir à prendre en charge de nouvelles structures. Mais, si le besoin existait réellement et que les motionnaires tiennent vraiment à ce projet, je leur conseillerais de prendre contact avec les agences de communication des organisations internationales et de voir s'il ne leur serait pas possible d'entrer en matière sur un projet qui les intéresse au premier chef. De plus, la discussion budgétaire en décembre a été difficile, je ne sais pas s'il vous en souvient... Les priorités en matière de politique sociale ou culturelle ne manquent pas. Aussi, demander un effort supplémentaire à la Ville en faveur des organisations internationales nous paraît, pour le moment, totalement irréaliste. C'est pourquoi nous ne voterons pas cette motion.

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical souscrit aux quatre premiers considérants. En effet, personne ne conteste plus aujourd'hui l'importance de la Genève internationale pour notre ville et notre canton, d'un point de vue économique, fiscal, culturel, sociologique... En revanche, s'agissant du cinquième considérant ainsi que des trois invites, nous sommes un peu plus sceptiques. Sans reprendre les arguments qui ont été développés à l'instant, auxquels nous souscrivons, je dirai que, pour nous, la Genève internationale est essentiellement une

compétence cantonale. Comme nous l'avons dit lors des débats budgétaires au sujet de la nouvelle ligne «Intégration des étrangers et égalité homme-femme», nous ne souhaitons pas qu'on développe de nouvelles politiques publiques par la bande, par le biais de modifications budgétaires ou de motions. Nous souhaitons qu'il y ait réellement une réflexion sur le sujet.

S'agissant de la Genève internationale, nous sommes d'avis qu'il s'agit bien d'une compétence cantonale, comme la définit la loi cantonale sur les relations et le développement de la Genève internationale. De plus, suffisamment d'instruments existent déjà au niveau cantonal, dont certains ont été mentionnés tout à l'heure – La Pastorale, la FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales), l'Office de promotion économique – pour que la Ville ne s'occupe pas de ce qui sort de son champ de compétence. C'est pourquoi nous refuserons cette motion.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je pense que cette motion pose deux questions, tout d'abord celle du rôle de Genève sur le plan international, et ensuite celle du lien entre la Ville de Genève et ces organisations. En l'occurrence, il s'agit de savoir si la Ville de Genève doit faire plus, ou différemment. Plusieurs préopinants ont partiellement répondu à cette question, en soulignant notamment que la compétence des relations avec les acteurs internationaux relève bien du Canton et que ce dernier répond déjà à cette demande. On a cité le Cagi, mais on peut également parler du Club suisse de la presse, qui fait un travail de promotion et d'échange, ou de Mandat international, qui fait un travail magnifique en direction des ONG des pays émergents, qui les accueille et qui a une excellente banque de données. Voilà donc deux autres structures efficaces à cet égard.

A la question: la Ville doit-elle se substituer au Canton pour faire le travail demandé dans cette motion, si la réponse est non, il est évident que la motion ne trouve plus d'utilité. Si la réponse est oui, il faut alors revenir sur la perception qu'on a du rôle de la Ville de Genève, de son rôle de ville internationale, et sur la compétition qui existe d'ores et déjà entre la Ville et le Canton. Travaillant dans une organisation internationale et siégeant dans ce Conseil municipal, j'ai très souvent perçu les difficultés qu'il y avait à faire passer des messages et à faire comprendre ce qu'étaient les organisations internationales. Certes, la plupart d'entre elles ont des centres d'information extrêmement efficaces: on a donné l'exemple du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, visité par de nombreux écoliers et habitants de Genève. Mais il est vrai qu'il manque peut-être une dimension. Alors, qui doit être en charge de cette dimension? Tout en soulignant que des contacts devraient être poursuivis et approfondis, le groupe des Verts est d'avis que ce n'est pas à la Ville de Genève d'assurer cette relation particulière avec les organisations internationales.

Ici, je relèverai qu'un des éléments auxquels les organisations internationales sont très sensibles, c'est celui de la représentation. A ma grande stupeur, lors de la réception donnée à l'occasion de la grande conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'était présent que le président du Conseil municipal, si je puis dire, celui-ci étant par ailleurs la deuxième personnalité de la Ville de Genève. Mais nulle présence d'un conseiller d'Etat ou d'un conseiller administratif!

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, pour des organisations habituées à un certain protocole, à utiliser ce genre d'occasion pour passer certains messages, je pense qu'il s'agit là d'une grande déficience. Et s'il y a des messages à faire passer, c'est bien du côté genevois: vous, les autorités politiques, avez un rôle de représentation extrêmement important, assumez-le de manière responsable et de manière professionnelle! Il est vrai que cela implique aussi que les conseillers d'Etat et les conseillers administratifs parlent l'anglais... Je suis désolée de constater que la plupart d'entre eux ne parlent pas cette langue ou ont d'énormes difficultés à échanger en anglais. Voilà qui pose quand même la question des limites de la Genève internationale, de ses ambitions sur le plan universel...

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Si la cause de la Genève internationale est d'importance pour les libéraux, comme l'est tout ce que l'on peut faire pour contribuer à la paix, l'objectif concret de la motion, à la première lecture, ne nous paraissait pas très clair. Puis, à vous entendre, les uns et les autres, plusieurs points se sont éclaircis. Une des préoccupations des démocrates-chrétiens est le fait que le monde international et les Genevois ne se connaissent pas très bien, et c'est là un euphémisme. M^{me} Contat Hickel relevait que, de temps en temps, il nous arrive d'avoir un maire qui ne parle pas l'anglais... Il est donc vrai qu'il faut faire un effort pour relier les communautés, pour que nous nous connaissions mieux de part et d'autre. La Ville a le souci de faire en sorte que les différentes communautés sur son territoire vivent bien entre elles et il peut se faire tout un travail positif pour notre cité dans des échanges qui ne soient pas strictement des échanges institutionnels.

Toutefois, à entendre la préopinante socialiste, nous avons constaté qu'en fait nous ne savions pas ce qui se faisait déjà dans notre cité. Nous ne sommes pas tous au même niveau d'information et nous trouverions regrettable de prendre position ce soir, avant d'avoir fait le tour du sujet. Raison pour laquelle nous proposons de renvoyer cette motion soit à la commission des arts et de la culture, soit à la commission Agenda 21, sachant que M^{me} Salerno est en charge de l'Agenda 21 et de la Genève internationale. Cela nous permettrait d'y voir plus clair entre ce qui est fait, ce qui est à faire et ce qui est de notre responsabilité.

M. Robert Pattaroni (DC). Malheureusement pour moi, on ne va pas pouvoir me traiter de jeune, contrairement à mon bien-aimé collègue Alain! Mais le fait d'être nettement moins jeune me donne un avantage. Premièrement, j'ai travaillé à ces questions lorsque j'étais cadre de l'Etat. Je siégeais dans la commission interdépartementale de l'Etat pour les organisations internationales et j'ai participé aux travaux pour la création du Cagi et du Club de la presse, ce qui me permet de témoigner ici de certaines réalités. Ensuite, je suis moi-même accrédité à l'ONU et donc un peu de la maison, probablement plus que d'autres ici.

Mesdames et Messieurs, il est vrai que les organisations internationales, gouvernementales, voire non gouvernementales pour les plus grandes, ont toutes un dispositif d'information et de communication. Les portes sont presque toujours ouvertes et on peut recevoir une masse d'informations sur papier, en direct par internet. Néanmoins, si vous posez la question autour de vous: qu'est-ce que l'OMM, le BIT, le BIRD, voire l'ONU, pensez-vous qu'il y ait une personne sur dix qui puisse répondre? Je n'en suis pas certain. Le but de cette motion est donc de favoriser une certaine popularisation, une communication à la portée de tout un chacun, de tous ceux qui ne connaissent pas bien le monde international. Vous le savez, le monde international est un des piliers majeurs de l'économie genevoise. Il est évident que si ce monde international devait diminuer, voire disparaître, un immense pan de l'économie genevoise pourrait être affaibli, y compris dans le milieu de la finance.

Je sais qu'on peut être réticent face à cette activité internationale et, Monsieur le président, confiance pour confiance, je ne suis pas étonné qu'une partie de la résistance hautaine vienne du parti situé tout à fait à votre droite. Vous vous souvenez, Monsieur le président, qu'en son temps Vigilance avait lancé un référendum contre le développement des organisations internationales. Ce courant d'antan a sûrement des descendants aujourd'hui et il faut espérer qu'il n'y aura pas à nouveau un référendum de ce genre! En effet, de nombreux pays, de nombreuses villes, plus importantes que Genève, n'attendent que cela pour capter l'une ou l'autre, voire plusieurs de nos organisations internationales.

Ici, je ferai un parallèle avec l'Euro 2008. Lors de l'Euro, on voudrait que la Suisse soit accueillante, que toute la population, même indifférente au football, ait une attitude accueillante, qu'il y ait une bonne ambiance, comme cela a été le cas au Portugal il y a quatre ans. Or en Suisse pas plus qu'à Genève cela ne va de soi. C'est pourquoi on doit faire passer des messages, afin que la population genevoise ait une attitude d'ouverture, d'accueil par rapport à l'Euro.

Monsieur le président, croyez-moi, il en va de même pour le monde international. Il est essentiel que la population de Genève comprenne l'importance de la présence internationale et ait une attitude d'accueil, de sorte que, si demain il fallait investir et ouvrir certaines portes, la population accepte de faire cet effort sans qu'on le lui explique pendant des mois. Car notre position internationale est sans

cesse menacée et cette motion veut anticiper. Dans ce sens, il n'est pas étonnant que ce soit un jeune qui l'ait proposée, car les jeunes se projettent dans l'avenir. Il n'est pas étonnant non plus que certaines personnes plus âgées se montrent méfiantes et se demandent à quoi sert cette motion.

A Genève, nous avons pris l'habitude de connaître des dizaines d'années de prospérité, mais aujourd'hui la situation a changé. Alors, faisons attention, écoutons les personnes qui ont une certaine vision, qui essaient d'anticiper! J'en appelle à toutes celles et à tous ceux, dans les différents partis, qui veulent une Genève prospère et sociale certes, mais qui sont aussi attentifs à ce qui fait vivre Genève, à ce qui préserve le véritable esprit de Genève, et qui passe précisément par l'accueil du monde international.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Que dire après l'intervention de M. Pattaroni? Je tiens d'abord à remercier M^{me} Wenger pour sa tape amicale, que j'ai beaucoup appréciée... Ensuite, j'aimerais recadrer le débat. Pour le moment, on a parlé uniquement des OI et des ONG, mais ma motion s'adresse plutôt au peuple genevois. Comme l'a dit M. Pattaroni, le peuple genevois ne connaît pas les organisations internationales. S'il y a des organisations internationales et de grandes ONG qui ont des moyens et qui sont puissantes, il y a aussi 700 ONG qui ont leur siège à Genève et que personne ne connaît. Est-il juste que le peuple genevois reste dans l'ignorance? Je ne le pense pas. Offrir cette plate-forme au peuple genevois serait une opportunité fantastique pour lui faire connaître les activités des ONG.

J'en viens aux remarques selon lesquelles l'Etat de Genève fait déjà beaucoup. Oui, c'est vrai, il fait beaucoup pour accueillir les fonctionnaires internationaux, les diverses organisations, mais ce n'est pas pour autant qu'elles communiquent avec la population genevoise. J'en veux pour preuve qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui puisse citer ne serait-ce que cinq ou six ONG de suite. Alors, comment faire pour aller vers toutes ces ONG qui travaillent sur de multiples fronts? Le bon sens devrait nous amener à reconnaître qu'il y a encore énormément à faire, à l'image de Montréal, par exemple. Si nous laissons d'autres villes s'accaparer cette richesse que nous avons, eh bien, d'ici à quelques années, il ne nous restera plus que les yeux pour pleurer!

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le président, vous transmettez, sans doute avec un immense plaisir, mes propos à M. Pattaroni, qu'au demeurant j'apprécie beaucoup pour ses grandes capacités! En l'occurrence, il ne faut pas tout confondre: Vigilance n'est pas l'Union démocratique du centre et l'Union démocratique du centre n'est pas Vigilance, qu'on soit bien clair là-dessus!

Pour ce qui est de la motion, à l'instar du Parti socialiste d'ailleurs, nous disons que les institutions permettant à la Genève internationale d'être connue et de se faire connaître existent déjà, comme La Pastorale et d'autres institutions du même type. Nous ne voterons donc pas cette motion, parce qu'il n'est pas nécessaire d'investir de l'argent là-dedans.

Cela dit, j'intervenais surtout pour vous demander, Monsieur Pattaroni, de ne pas tout mélanger, de ne pas tout confondre en permanence, de ne pas faire de pataquès entre Vigilance, qui était un parti purement genevois, et l'Union démocratique du centre qui est un parti plus que genevois!

M. Alexandre Chevalier (L). Je voudrais recadrer le débat: nous ne parlons pas ici de Vigilance, mais de la Genève internationale! Si cette motion est peut-être due à une faculté d'anticipation de la part des motionnaires et de M. de Kalbermatten, elle est, à mon sens, surtout symbolique. En l'occurrence, une partie du travail d'accueil est fait par les institutions cantonales, mais il faut rappeler que les organisations internationales se trouvent physiquement sur le territoire de la Ville de Genève. C'est ce qui m'amène à voir un symbole dans cette motion, qui se veut finalement un remerciement pour ces institutions internationales, pour le rôle qu'elles donnent à Genève.

Pour ma part, je n'aimerais pas être un citoyen de la génération qui verrait Genève devenir un village, parce que les organisations internationales seraient parties ailleurs. On sait que la concurrence est rude à tous les niveaux, y compris au niveau des organisations internationales. On a vu récemment, à propos de l'ONU, que Bonn et d'autres grandes villes européennes sont sur les rangs pour accueillir ces organisations et je n'aimerais pas, demain, voir Genève sur le déclin parce que nous n'aurions pas su remercier et garder les organisations internationales sur notre territoire.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission Agenda 21 sont refusés par 42 non contre 17 oui (1 abstention).

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3882
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3882
3. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 mai 2007 de MM. Yves de Matteis, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Didier Bonny, Guy Dossan, Blaise Hatt-Arnold, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Ariane Arlotti, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Anne Moratti Jung et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 5 juin 2007, intitulée: «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination» (M-680 A)	3882
– Résolution du 21 janvier 2008 de MM. Yves de Matteis, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Didier Bonny, Guy Dossan, Blaise Hatt-Arnold, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Ariane Arlotti, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Anne Moratti Jung et Sarah Klopmann: «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination» (R-105)	3893
4. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2000, intitulée: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!» (M-314).	3893
5. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Pour une ville plus propre» (M-110);	
– la motion de M ^{mes} Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine» (M-309);	
– la motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève» (M-318)	3894

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 2007, intitulée: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil» (M-488) 3897
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 septembre 2007 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2007, intitulée: «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?» (M-692) 3900
8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 septembre 2007, sur la pétition intitulée: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'École de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais» (P-160) 3903
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 novembre 2002 de M. Roberto Brogginini, intitulée: «Souffleuses à feuilles et Agenda 21» (QE-89) 3905
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de MM. Simon Brandt et Olivier Fiumelli, intitulée: «Priorité à l'aménagement: de bureau?» (QE-269) 3908
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 septembre 2007 de M. Thierry Piguet: «Rochette-Petit-Saconnex: quelle servitude de passage?» (QE-272) 3909
12. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Réquisition des logements abusivement vides et construction de logements d'utilité publique» (M-697) 3910
13. Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Accord M6/Naxoo: oui, mais à quel prix?» (M-698) 3920
14. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly

Hartlieb, MM. Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M ^{mes} Alexandra Rys et Odette Saez: «Genève communauté internationale» (M-699)	3927
15. Propositions des conseillers municipaux	3935
16. Interpellations	3936
17. Questions écrites	3936

La mémorialiste:
Marguerite Conus